



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la Commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 25

Messieurs CHENEAU François – SIMON Daniel – Madame LECAMP Yveline – Messieurs ROULET Jean-Paul – RIAUD Didier – Madame PIRAUD Monique – Monsieur LETILLY Tony – Mesdames BOSSE-PERUS Viviane – GUINARD Chantal – PICOT Marie-Andrée – OLIVEIRA Angélique – ROQUET Christelle – ROYER Carine
Monsieur GIRARDEAU Alain – Madame MARTIENNE Alice – Messieurs OUISSE Laurent – GAUDIN Nicolas - Madame BRICHE Pascaline – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine – Monsieur PABOIS Alain – Madame DAVID Joséphine – Messieurs MIAULT Vincent – PERRIN Yvonnick – BAUDICHAUD Ghislain.

Etaient excusés avec pouvoirs : 3

Monsieur DUVAL Cédric (procuration à Monsieur SIMON Daniel)
Madame MINGOT Aurélie (procuration à Monsieur LETILLY Tony)
Monsieur FROCRAIN Frédéric (procuration à Madame OLIVEIRA Angélique)

Etait excusée : 1

Madame PIED Magalie.

Secrétaire de séance : Madame BRICHE Pascaline.

Monsieur le Maire

Avant que nous examinions les questions inscrites à l'ordre du jour, vous avez reçu le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juin dernier. Est-ce que ce procès-verbal appelle des commentaires ou des observations ? Non.

Donc, nous considérons que ce procès-verbal est approuvé à l'**UNANIMITE**.

Je vous en remercie.

ORDRE DU JOUR :

Projet de service des sports : Tony LETILLY

Présentation du plan vélo : Daniel SIMON

ADMINISTRATION GENERALE

1. Carrière de la Maison Noulet à Revin : création d'un Comité Consultatif sur le suivi des actions contre le stockage de déchets et le comblement du plan d'eau ;

FINANCES

2. Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement d'entreprises « LALU » ;

3. Budget Général 2023 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au COS local de Donges dans le cadre de la prise en charge financière des salles communales louées au personnel ;

URBANISME – TRAVAUX

4. Place de la Gare - Rue Pasteur : bilan de la concertation suite à l'étude de rénovation urbaine menée par la CARENE ;

5. 17 avenue Vice-Amiral Halgan : acquisition d'un immeuble bâti auprès de la CARENE dans le cadre de la revitalisation du cœur de ville ;

6. Dénomination de voies existantes dans le cadre de la mise aux normes de l'adressage communal ;

7. Eglise Saint-Martin : sollicitation du Ministère de la Culture pour que soit engagée une procédure de classement au titre des monuments historiques ;

AFFAIRES SCOLAIRES

8. Médiathèque Jules Verne : Convention de partenariat pour l'accueil de classes ;

RESSOURCES HUMAINES

9. Avenant à la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'OSCD ;

10. Création de postes permanents et mise à jour du tableau des effectifs ;

11. Création de postes saisonniers et mise à jour du tableau des effectifs ;

12. Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité et mise à jour du tableau des effectifs ;

DIVERS

13. Convention avec l'Association « L'Outil en Main » de Donges ;

14. Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs à l'association F. AIR LA (Football Loisirs Airbus Atlantic) ;

15. Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain communal à la Société ATLANTIC PROD dans le cadre de la mise en œuvre d'un cirque ;

16. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) ;

17. Questions diverses.

Monsieur le Maire

Les deux premiers points sont des présentations. Nous allons commencer par la présentation du projet de service des sports par Tony LETILLY, à qui je vais céder la parole.

PRESENTATION DU PROJET DE SERVICE DES SPORTS

Rapporteur : Monsieur Tony LETILLY

Bonsoir à toutes et à tous. « Présentation du projet de service des sports » pour la fin de notre municipale. Donc, nous nous sommes appuyés sur les engagements politiques issus de notre liste « Servir les Dongeois » :

- **Engagement numéro 4 : une Commune mobilisée en faveur des familles, de l'éducation et de la jeunesse.**
- **Engagement numéro 5 : une Commune solidaire et inclusive en particulier pour les seniors.**
- **Engagement numéro 7 : une Commune qui défend ses agents et le service public local.**
- **Engagement numéro 8 : une Commune animée tout au long de l'année par sa vie culturelle, ses activités sportives, ses événements festifs et ses associations.**

Dans un premier temps, nous avons fait un état des lieux chiffré. Quand nous analysons un peu ces chiffres, quand nous voyons le nombre d'associations, la fréquentation de nos installations sportives... Nous devons prendre conscience que Donges est une ville sportive et engagée au niveau des associations.

Nous avons fait des axes de travail pour le service des sports, dont quatre axes de travail :

- 1) La mise en place d'une offre adaptée pour la jeunesse et les familles
- 2) La mobilisation pour le vivre ensemble et la santé publique
- 3) L'implication dans le dynamisme de Donges
- 4) L'adaptation des moyens aux attentes

Donc, pour :

1) la mise en place d'une offre adaptée pour la jeunesse et les familles, au niveau des aménagements des secteurs, par exemple de Liberge, nous souhaitons sécuriser l'accès du stade municipal. Tout en sachant que c'est un axe de convois exceptionnels avec toutes les contraintes que cela peut comporter. La sécurisation de ce site passe forcément par un travail avec le Département.

Sur le même site de Liberge, nous allons continuer à végétaliser le secteur, comme nous l'avons déjà fait, en plantant plus de 1 000 arbres et arbustes. Sur le secteur, nous avons aussi implanté 30 terrains de boules, avec la participation des personnes qui exploitent les terrains de pétanque.

Nous allons continuer à embellir le secteur, avec le boulodrome couvert. Nous sommes en train de faire, en ce moment-même, et vous pourriez aller voir sur le site, les accès PMR au niveau des terrains de tennis et cela va continuer sur le pas de tir et puis l'accès au boulodrome.

Au niveau du secteur des Guifettes, nous souhaitons que les familles puissent s'approprier les lieux. Pour cela, nous allons mettre des structures de jeux pour les plus jeunes, proches du City Park « Patrick PONTACQ » et y installer des tables de piquenique et arborer la plaine autour de la salle des Guifettes.

Nous avons déjà installé des tables autour du parc « Princess Irène » et puis, sur le petit parc aussi, qui est à l'approche du gymnase. Donc, voilà, c'est dans le même état d'esprit.

Nous allons aussi travailler sur la signalétique. Nous allons améliorer et uniformiser les panneaux de signalisation des accès vers les complexes sportifs, car les remontées que nous pouvons avoir au niveau des clubs de sports, c'est que c'est compliqué d'arriver à la halle des sports. Ce n'est pas très visible au niveau du fléchage en centre-ville. Nous avons à peu près le même souci au niveau de l'Espace Neptune.

Nous ferons aussi un fléchage au niveau de l'intérieur de la halle des sports. Quand nous arrivons dans ce hall, nous ne savons pas trop où aller au niveau des vestiaires, au niveau des salles... Donc, cela va être un « package » complet, au niveau de la signalétique intérieure, comme extérieure.

Le renouvellement de l'offre en direction du public scolaire, c'est un travail qui a été commencé en concertation avec les professeurs des écoles élémentaires pour les rendre plus autonomes sur certaines séances. C'est un travail avec notre éducateur sportif : Andy LAGRANGE, qui s'est rapproché des professeurs. Ils sont en demande d'avoir de l'autonomie au niveau des séances, tout en étant « chapeautés » par Andy.

Concernant le « savoir rouler à vélo », c'est une obligation sur le cycle 3, pour tous les CM2 de la Commune. Le service des sports est très impliqué, parce que, c'est Andy LAGRANGE qui donne ces séances. Donc, il y a toute une mise en place à faire : marquage au sol, installation de panneaux... Nos policiers municipaux interviennent aussi sur certaines séances pour pouvoir « corriger » les enfants sur certaines pratiques.

Au niveau des poses méridiennes, notre éducateur sportif intervient depuis 2022 dans deux écoles différentes : Aimé CESAIRE et la POMMERAYE. Avec une équipe d'animateurs, il propose des activités autres que la pratique courante du football. En général, c'est la grosse pratique dans les cours d'écoles. Avec des cycles d'apprentissage, cela va favoriser l'inclusion de tous les enfants avec des pratiques différentes et puis, un suivi au niveau de ces pratiques.

Ensuite, nous avons fait un point sur le travail en transversalité. Nous souhaitons proposer des actions et des activités en transversalité avec les différents secteurs de la municipalité, pendant les vacances scolaires, avec le pôle enfance et jeunesse, mais aussi avec le pôle culture communication événementiel pour pouvoir mener à bien des actions du type Festi-jeunes, structures gonflables et voir, pour en développer d'autres. Si d'autres idées peuvent être menées à bien, nous sommes très ouverts par rapport à ce genre d'activités sur la Commune.

Deuxième point :

2) La mobilisation pour le vivre ensemble et la santé publique : une offre en faveur de tous les publics.

Nous avons déjà des séances baby-gym. Ce sont des séances qui durent six mois, avec des enfants âgés de 4 à 6 ans. Ce sont deux cycles de 6 mois. A chaque fois, notre éducateur sportif prend une vingtaine d'enfants pour pouvoir leur faire découvrir plusieurs activités physiques et sportives.

Nous avons aussi le multisports pour les 7 à 9 ans. Ce sont des séances qui sont données par le Département, au niveau de notre salle des sports, à la Halle des Sports, le mercredi après-midi. Ces séances sont relativement bien fréquentées par les jeunes dongeois.

Nous avons aussi une proposition de séances adaptées à la Résidence Seniors Danielle Darrieux et à l'Ehpad, dans le cadre de la « Semaine Bleue ». Cela ne va pas tarder, cela doit être la semaine prochaine ou la semaine d'après.

Nous avons également mis en place des séances d'activité physique adaptée, en coordination avec la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Cela se passe le vendredi matin, avec deux groupes différents, l'un à 10h00 et l'autre à 11h00, sur 6 séances de 45 minutes.

Andy s'est rapproché aussi d'Amandine PAROTI, la coordinatrice chargée du développement, au niveau du Département, pour pouvoir avoir un soutien au niveau des séances. Cela s'est fait vendredi dernier, pour les premières séances.

J'ai fait un « debrief » avec Andy, et cela s'est relativement bien passé. Il avait quelques a priori, et le fait d'avoir fait ces deux premières séances, cela l'a soulagé. Et puis, cela lui amène un autre public et c'est plutôt constructif. Même entre les personnes qui reçoivent ces séances, cela se passe vraiment bien. Il y a des échanges, et cela va dans le sens que nous souhaitons.

Nous avons une offre sportive variée, grâce à de nombreux partenaires. Au niveau des partenaires, nous avons un partenariat avec l'OASB, l'Office d'Animation Sportive de Brière, qui intervient surtout pendant les vacances scolaires, sur différents sites des communes de Brière, avec différentes activités sportives.

A Donges, l'association fait beaucoup de roller, de tir à l'arc et dans d'autres communes, les petits Dongeois peuvent aller découvrir l'aviron, la voile, l'équitation. Nous sommes l'une des communes où il y a le plus de représentants chez les jeunes enfants, sur ces activités, pendant les vacances scolaires.

Ensuite, nous avons parlé de la politique tarifaire adaptée. Cela rejoint un peu les séances de Baby-Gym. Ce sont des séances qui n'ont pas du tout augmenté depuis trois ans, de mémoire. Cela doit être 6 euros, pour une période de six mois, pour que les tout-petits puissent découvrir plusieurs sports et surtout l'éveil sportif.

Au niveau des séances de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, donc les séances que donnent Andy, le vendredi matin, c'est pareil, c'est 5 euros pour les 6 séances. C'est le fait d'impliquer un peu les personnes qui sont réceptives à ce genre de manifestation.

Ensuite, au niveau du respect et des préventions, nous avons fait un travail avec l'OMS, pour une charte du bon usage, au niveau de la halle des sports, que ce soit au niveau des participants pratiquants et au niveau du public, parce que nous nous étions aperçus qu'il y avait, de temps en temps, des débordements. Donc, dans une des réunions, nous avons pris la température un peu de toutes les associations qui étaient susceptibles d'intervenir sur ce site-là. Elles ont trouvé de bon usage, de pouvoir faire une charte, je ne crois pas qu'elle ait été signée, mais, cela va se faire très prochainement.

3) Au niveau de l'implication dans le dynamisme de Donges, nous nous apercevons que nos associations sont relativement dynamiques et, à chaque fois que nous faisons appel à elles, que ce soit pour le Festi-Jeunes, pour les structures gonflables, pour le Téléthon aussi, elles répondent relativement présentes. Donc, c'est plutôt agréable de pouvoir s'appuyer sur des associations, avec des bénévoles qui viennent vraiment donner un « coup de main », un soutien à la Commune pour ces différentes activités.

Elles interviennent aussi au niveau de la communication ; nous allons faire un travail avec elles. Alors, il n'y a rien de ficelé encore, mais avec Cécile DECAENS, nous allons faire remonter tous les résultats sportifs des week-ends pour les communiquer. Sous quelle forme ? Il y avait le Face Book, mais j'en ai discuté un peu avec Cécile, et il y a peut-être d'autres moyens de communiquer.

Toujours au niveau de la communication, nous aimerions aussi mettre en valeur les gens issus des associations, qui sont installés depuis des années dans ces associations, et pouvoir faire quelque chose pour leur rendre hommage, parce que je pense à des gens, au niveau du foot, au niveau du basket, au niveau du hand, qui sont là depuis des années et on ne le sait pas forcément. Je trouve que c'est bien de pouvoir récompenser ces personnes-là, et puis les mettre en avant pour pouvoir déclencher des vocations au niveau des jeunes.

Au niveau des organisations des temps forts sur la Commune, j'en ai parlé... Au niveau du renouvellement du concept, nous avons essayé de faire autre chose cette année, le faire autour du City Park. Le retour n'a pas été très concluant, donc, nous allons voir pour l'année prochaine comment expérimenter d'autres concepts. Nous verrons bien...

Les structures gonflables, c'est quelque chose qui marche très très bien aussi pendant les vacances de fin d'année, de Noël. Là, il n'y a pas de souci, nous allons continuer.

Le Forum des Associations, qui se passait habituellement sur la place sur la place de la Mairie, nous avons décidé de le faire à la Halle des Sports. Alors, il y en a qui sont « pour », d'autres qui sont « contre »... En grande partie, moi, j'ai plus de gens qui sont « pour » que « contre ». Après, cela se discute. Tout est discutable.

Avec un temps comme en ce moment, c'est plus simple de le faire à la Halle des Sports. Cela permet aussi d'utiliser les salles annexes pour faire des démonstrations C'est perfectible, ce genre de choses. Toutes les idées sont bonnes à prendre et puis ensuite, nous étudions. C'est un travail collégial. Nous étudions tout cela avec les associations et puis aussi avec l'OMS.

Au niveau du dynamisme de Donges et du soutien que nous apportons aux associations, nous avons toujours la contribution financière par la Commune, en fonction du nombre d'adhérents. Nous prêtons aussi des véhicules pour les longs déplacements et cela, c'est très apprécié au niveau des associations. Et, comme je vous le disais tout à l'heure, nous pouvons compter sur les associations pour nous donner un « coup de main » sur les différentes festivités que nous pouvons faire sur la Commune.

Au niveau de l'adaptation des moyens et des attentes, nous avons aussi un nouvel organigramme. Mélanie DUCHET est partie sur la Commune de Saint-Herblain. Elle s'est rapprochée parce qu'elle y habite. Je tenais à la remercier aussi pour le travail que nous avons pu fournir ensemble. C'était très agréable de travailler avec Mélanie, parce qu'elle était force de propositions et c'est elle qui a rédigé, en très très grande partie ce que je suis en train de de vous lire.

Et puis, nous allons enregistrer l'arrivée de Yoann HENDRYCKX, qui sera aussi dans une force de propositions. J'ai eu la chance de le rencontrer et c'est quelqu'un qui a un autre regard et cela ne peut qu'apporter de bonnes choses.

Au niveau de l'éducateur sportif, c'est pareil, il y a eu une réorganisation un peu de son poste. Donc, avec Mélanie, nous avons définis qu'un éducateur sportif sur la Commune pouvait suffire si l'on organisait autrement son temps de travail, parce qu'il avait des temps de ménage qui n'étaient pas très appropriés par rapport à son poste et ses capacités. Donc, c'est pour cette raison que nous arrivons à développer d'autres activités autour de son poste. Il est plutôt content.

Cela lui permet aussi d'avoir un suivi plus régulier de l'entretien des équipements sportifs avec le travail de l'équipe de Gildas PINEAU. Il surveille toutes les installations sportives, qu'elles soient intérieures, comme extérieure, pour pouvoir les maintenir dans de bonnes utilisations.

4) L'adaptation des moyens aux attentes :

Les investissements envisagées pour la fin du mandat : la mise en conformité énergétique des bâtiments, avec le décret tertiaire, nous en avons déjà parlé en commission récemment et en conseil.

En 2024, il sera réalisé des travaux relatifs au scénario 1 du diagnostic énergétique. L'objectif, c'est d'abaisser la consommation énergétique de 32 %. Nous réaliserons aussi la modification de la distribution de la régulation du chauffage et de l'eau chaude sanitaire. Les travaux sont intégrés dans le scénario 2. Le montant de ces travaux est estimé à 165 971 euros HT, soit 199 165 euros TTC. Ce sera sur des fonds propres et puis aussi, des subventions du style Dotation de Soutien de l'Investissement Local (DSIL), à hauteur de 49 790 euros.

Les investissements à envisager pour la fin du mandat, nous en avons déjà parlé, la rénovation des espaces envisagés pour la fin du municipe. La rénovation du hall d'entrée de la halle des sports, nous n'en avons pas spécialement parlé. Nous voulons y faire un hall plus ouvert et beaucoup plus accueillant. Donc, des travaux qui vont être gérés par notre régie. La signalétique, j'en ai déjà parlé, intérieure et extérieure, pour l'acheminement sur nos différents sites de sports. Et puis, les aménagements des extérieurs, secteurs des Guifettes et de Liberge.

Ensuite, un investissement est envisagé pour le prochain mandat. Donc là, d'ici la fin du mandat, nous allons lancer une étude de faisabilité technique et financière pour la construction d'une nouvelle salle de sports, en fonction des résultats de la concertation lancée dans le cadre du Plan Guide.

Le constat que nous avons pu faire avec Mélanie et avec tout le monde, c'est qu'effectivement, aujourd'hui, nous aurions besoin d'une salle supplémentaire pour pouvoir satisfaire toutes les associations sportives qui drainent autour de la halle des sports. Nous avons dû refuser des enfants sur certaines associations, malheureusement, par manque de créneaux. Il manquerait une quinzaine d'heures. Nous sommes conscients de tout cela.

Maintenant, nous n'allons pas mettre en péril la Commune pour pouvoir construire à tout prix cette salle. Nous allons étudier tout cela, aller chercher les subventions qu'il y a à chercher. Nous ne pourrons pas la faire avant la fin du municipale. Donc, nous allons préparer cela pour le municipale d'après et après, les gens qui seront à la tête de cela, en feront bien ce qu'ils en voudront. Mais au moins, tout sera préparé et il y aura tous les tenants et les aboutissants pour pouvoir avancer dans ce sens-là.

Sachez que vous pouvez retrouver le projet du service, sur le site de la Ville, à la rubrique « Sport ».

Je vous remercie de votre attention, et puis, si vous avez des questions, n'hésitez pas. Merci bien.

Madame Christine MISIN

Nous, nous avons bien étudié le document qui nous a été envoyé, bien sûr, parce qu'il était très détaillé. Il y avait 19 pages, donc, nous avons bien regardé.

Effectivement, la politique sportive de la Ville, elle est importante. Nous avons un tissu associatif, en plus, qui est très important et ce sont les associations qui font vivre la Commune sur le plan dynamique, c'est hyper important.

Ce que je peux regretter, moi, c'est que ce projet arrive en 2023, alors que, normalement, c'est un projet 2020-2026. C'est vrai que nous sommes déjà fin 2023. Le temps de s'organiser pour mettre les choses en place, c'est vrai, que le mandat va être vite terminé.

Monsieur Tony LETILLY

Je suis tout à fait d'accord avec votre remarque, effectivement, mais vous connaissez les circonstances, le décès de Patrick, ma prise de fonction...

Madame Christine MISIN

Il y avait une équipe, malgré tout. C'est la remarque que je fais.

Monsieur Tony LETILLY

Bien sûr, je comprends. Mais, c'est vrai qu'il y a eu le décès de Patrick. Il y a eu la Covid. Il y a eu tout un tas de choses.

Madame Christine MISIN

Dans ce dossier, il y a quand même des choses sur lesquelles j'adhère complètement. Il est fait état du parcours de santé. Nous en avons parlé pendant des années et nous n'étions pas très entendus. Là, effectivement, j'ai l'impression qu'il y a quelque chose qui se met en place. Vous avez parlé du boulodrome. C'est pareil, c'est vrai que cela fait un peu « verrue » quand nous arrivons à Donges. Enfin, je veux dire, qu'il y a sûrement des choses à mettre en place.

Et, il y a surtout, parce que nous savons que la Ville est financièrement contrainte, donc, il va falloir compter. Mais, il y a quand même surtout des choses qui peuvent se mettre en place et qui ne sont pas si onéreuses que cela.

Enfin, je veux dire que, moi, je vois pour les très jeunes enfants, il y a quand même, sur le centre de la Ville, différents petits endroits où il y a un petit toboggan, des choses comme celles-ci pour amuser les tout-petits. Mais, ce n'est pas entretenu. Aujourd'hui, les gens marchent dans la grande herbe, ce n'est pas attirant. Si déjà cela, c'était entretenu, cela permettrait d'avoir une autre vision.

Aujourd'hui, il faut le dire, quand même, je vois les jeunes parents qui vont à Montoir, parce que Montoir est très animé pour les tout-petits, les moyens et les grands. Les gens vont à Savenay, parce qu'autour de la piscine, il y a un aménagement qui est formidable. C'est toujours propre. J'invite les gens à aller voir, c'est toujours propre. Donc, cela veut dire qu'il y a un entretien qui est fait.

C'est vrai qu'il faut toujours sortir de l'argent pour mettre les choses en place. Mais, il y a des choses qui peuvent se faire à moindre coût et, je crois qu'il faut savoir aussi utiliser cela.

Sur le dossier qui nous a été transmis, vous avez parlé de la piscine. C'est écrit « poursuivre les travaux de rénovation de l'Espace Neptune », pour moi, c'est la CARENE qui gère la piscine. Donc, quand on me dit que quelqu'un va veiller aux travaux, je ne sais pas qui ? Mais, ce n'est pas quelqu'un de la Ville, c'est la CARENE qui a tout « en main ».

Monsieur Tony LETILLY

Effectivement, c'est la CARENE qui gère les travaux, mais, nous avons quand même un « droit de regard » par rapport à cela.

Madame Christine MISIN

D'accord !

Monsieur le Maire

Oui, d'ailleurs c'est ma délégation à la CARENE. Et, avant notre Conseil Municipal, j'étais en réunion à l'Aquaparc, avec le directeur des piscines, pour faire le point, justement, sur la fin du chantier de la piscine de Donges, sur les aménagements, sur la prochaine ouverture, les conditions d'ouverture...

Il se trouve que c'est ma délégation sur ce mandat. Mais, nous sommes sollicités, « oui ». Les services de la CARENE travaillent avec les services techniques de la Ville, notamment la voirie et les espaces verts, pour tout ce qui va être jalonnement, signalisation, signalétique, totem.

Madame Christine MISIN

D'accord !

La Ville aura un avis à donner quand même sur l'aménagement...

Monsieur le Maire

C'est déjà fait. C'est déjà en cours.

Madame Christine MISIN

D'accord !

Il y a une remarque aussi sur la poursuite des travaux de rénovation de la Halle des Sports. Il est fait état d'un souci de distribution de chaleur, dû au fait qu'il y a une partie au gaz et une partie qui est chauffée au réseau de chaleur. Alors, moi, cela m'interpelle, parce que la partie qui est chauffée au réseau de chaleur, c'est vous, les élus dongeois, qui aviez souhaité qu'il y ait une partie qui soit prise par le réseau de chaleur. Et, effectivement, cela a été souligné dans le dossier d'audit qui a été fait pour les travaux énergétiques.

Cela a été souligné par la société que c'était un problème. C'était un problème, le fait qu'il y ait un double chauffage gaz et chaufferie bois. Donc, on le retrouve dans les problèmes maintenant.

Monsieur le Maire

Si vous le voulez bien, là, il y a un aspect purement technique.

Madame Christine MISIN

Oui.

Monsieur le Maire

Et, si vous m'y autorisez, je vais donner la parole à Madame HENRY, exceptionnellement, pour qu'elle puisse répondre sur l'aspect technique, parce que c'est plus utile d'avoir la réponse d'un technicien.

Madame Christine MISIN

Oui, absolument.

Madame Katell HENRY : Directrice Générale des Services

En fait, nous sommes bloqués sur ce sujet-là, parce que l'on devrait mettre des panneaux qui sont chauffés, c'est de l'eau si l'on passe en chaufferie. Or, la structure de cette salle ne supporterait pas ce mode de chauffage.

Aujourd'hui, le gaz qui est fondé sur les pannes, c'est beaucoup moins lourd que si cela passait à l'eau. Donc, nous avons un gros problème technique, à savoir, que l'on devrait renforcer la structure pour pouvoir modifier le chauffage.

Donc, aujourd'hui, ce n'est pas du tout dans ce qui va être prévu. Là, notre priorité, c'est autre chose de plus problématique. C'est qu'aujourd'hui, si les sportifs veulent prendre une douche, nous sommes obligés, pour avoir de l'eau chaude en permanence, de chauffer toute la boucle de chauffage, chauffage plus eau chaude sanitaire, c'est sur le même réseau.

Donc, en fait, cela veut dire qu'aujourd'hui, au printemps, à l'automne, alors l'été, il y a moins de sportifs à venir, mais, au printemps et à l'automne, eh bien, nous mettons du chauffage pour avoir de l'eau chaude. En fait, c'est ce premier point sur lequel nous allons travailler.

Monsieur Tony LETILLY

Cela n'est pas ressenti dans les salles, mais le réseau est en marche.

Madame Katell HENRY

Le réseau est en chauffe. Il n'y a pas le chauffage, mais le réseau est en chauffe, et cela, c'est une hérésie totale. Donc cela, c'est la priorité. Et, effectivement, nous avons cette problématique, qui a été soulevée, mais un peu « balayée ».

Donc, nous avons une vieille chaudière, effectivement, qu'il faudra changer, en plus, parce qu'elle est très ancienne. C'est un vrai souci.

Madame Christine MISIN

Et puis, j'ai noté aussi, je ne voudrais pas monopoliser... Mais, vous avez parlé du terrain synthétique qui avait été fait et vous avez parlé aussi de l'éclairage à leds, dont il est fait état dans le dossier. Mais, il n'y a pas d'éclairage à leds au stade de foot. Ce sont des iodures métalliques et cela date de 2005. C'est quand le terrain synthétique a été fait et lorsque le terrain synthétique de 2019 a été refait, que cela avait été abordé en commission. Cela avait été abordé en commission, mais cela coûtait beaucoup trop cher, et comme le terrain synthétique coûtait déjà 350 000 euros...

Je suis surprise, Monsieur le Maire, que vous ne vous rappeliez pas de cela, parce que vous avez une excellente mémoire.

Monsieur le Maire

Il y a eu des travaux sur les éclairages au Stade Municipal, mais ces travaux étaient demandés par la Ligue, je crois. Ce n'étaient pas des travaux d'économie d'énergie, c'étaient des travaux de conformité par rapport aux exigences de la Ligue de Football. Il y a eu des travaux, mais ce n'était pas des travaux d'économie d'énergie. Nous sommes d'accord.

Madame Christine MISIN

Voilà, c'est cela.

C'est pour cela que je voulais faire une remarque, parce que c'est écrit « leds ». Je me souviens qu'en 2019, quand le terrain synthétique a été refait, cela a été abordé, mais cela coûtait cher, presque 45 000 ou 50 000 euros.

Monsieur le Maire

Il y a eu une confusion. Il y a eu des travaux de leds dans les Halles de Sports. Il y a eu des travaux d'éclairage sur le Stade Municipal, mais ils n'étaient pas sur les leds.

Madame Christine MISIN

Voilà, très bien.

Eh bien, c'est tout !

Merci.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Je me permets de prendre la parole.

Je rejoindrais les commentaires qui ont été faits. Au moins, ce programme a le mérite d'exister. Il apporte de la cohésion dans la démarche, avec non pas, cinq ou six délibérations cote à cote. C'est plutôt un projet dans son ensemble qui est très intéressant.

Deux points sur lesquels je tenais à revenir.

Sur le côté animation, en effet, aujourd'hui, les clubs s'évertuent à mettre en place des concours-jeunes, des ouvertures de leurs disciplines. Nous voyons bien les soirées pour célibataires qui sont sur les ronds-points et nous ne voyons pas, malheureusement, ces événements qui ne sont pas suffisamment portés. Je n'ai rien contre les soirées. Libre à chacun d'organiser ce genre d'événement.

Mon épouse regarde peut-être, donc, je ne me permettrai pas de commenter... Mais, c'est surtout dommage ne pas mettre en avant aussi ces événements, ces concours. Nous voyons des entrées de villes où c'est marqué systématiquement : « Ce week-end, telle équipe joue à tel endroit, telle équipe joue à tel endroit... ». Pas que le foot, qui est très très visible, mais aussi les autres clubs qui sont dans les différents éléments. Nous avons plusieurs clubs qui agissent et autant les mettre tous son avant.

La deuxième partie, c'est sur cette cohérence que l'on trouve dans le dossier, qu'il serait bien de retrouver par rapport aux installations. En effet, nous avons une Halle des Sports qui est vieille, c'est marqué, c'est reconnu dans le document. Elle est aussi vieille que moi, c'est pour dire à quel point !

Il y a un travail, en effet, à faire au niveau de cette installation. Nous avons vraiment cette opposition entre ce Stade qui est sur une rue très passante, pour toutes les personnes qui travaillent à la Raffinerie ou qui passent actuellement découvrir le centre de Donges, grâce aux travaux de la « quatre voies », qui voient qu'il y a ce centre sportif et qui aperçoivent éventuellement la piscine derrière et ce boulodrome. Et puis, cette Halle des Sports qui est complètement isolée, aujourd'hui, qui est complètement enfermée dans les lotissements et qui est au plus proche aussi des habitations, ce qui a aussi ce bon côté.

Mais pour l'extérieur, il y a ce déficit d'image. Ce serait peut-être dommage de créer un troisième site. Nous en avons déjà parlé lors des visites. Il vaut mieux plutôt, à mon avis, travailler sur ce site, le renforcer, faire des synergies, faire les travaux d'économie d'énergie qui permettront, demain, de dégager des charges d'exploitation pour faire d'autres projets.

Monsieur le Maire

Merci Ghislain.

Je rebondis sur ce que tu dis, pour rappeler un peu l'historique. Pourquoi nous avons deux pôles sportifs dans la Commune, d'un côté le Stade et la Piscine et de l'autre côté, les Halles de Sport. En fait, les choses se sont faites en différentes étapes, différentes périodes.

Le nouveau bourg a été reconstruit à partir de 1950 et après avoir reconstruit la mairie, l'église et les écoles, il a fallu construire un stade et le stade a été reconstruit sur le site, donc près de Liberge. C'était au premier mandat du Docteur PAUCHARD, à partir de 1959 et la rue, qui a bordé ce stade, est devenue la « rue du Stade » immédiatement, parce que ce site était disponible.

A côté du stade, il y avait « l'hospice », comme on l'appelait à l'époque, et puis, il y avait cette vaste prairie qui n'était pas urbanisée. Il y avait le « lotissement des Castors » et puis après, il n'y avait rien. Donc, ce stade a été créé, bien desservi par la « rue du Stade », qui n'avait pas le trafic routier qu'elle connaît aujourd'hui. C'était le premier pôle qui s'est construit là, donc le stade, je crois entre 1960 et 1965, ensuite la piscine en 1968, à côté du stade, c'était la raison : le stade et la piscine.

Vous allez me dire : « Alors, pourquoi les halles de sports de l'autre côté ? ». Eh bien, de l'autre côté, c'est parce que pour les halles de sports, la première s'est implantée à côté du collège et le collège s'est lui-même implanté en prolongement des écoles maternelle et élémentaires publiques. Donc, dans les années 1950, les écoles élémentaires et maternelle ont d'abord été construites et après, dans les années 1960, le collège. Comme le collège avait déjà besoin d'une salle de sports, je crois que la Commune et le Collège ont contribué à la construction du premier gymnase, on appelait cela un gymnase, parce qu'il était mutualisé Collège et Clubs dongeois. Ensuite, une deuxième salle a été réalisée, je crois, dans les années 1970, et puis, la troisième salle en 1988.

Ce deuxième pôle s'est créé à cause du collège. Mais il n'y a jamais eu de réflexion de volonté de mise en cohérence. Nous avons deux pôles qui se sont développés, chacun de son côté, donc le stade municipal la piscine, puis ensuite, le boulodrome, le tir à l'arc, etc... à Liberge, puis de l'autre côté, à partir des écoles et du collège, eh bien, les halles de sports qui se sont développées à l'autre bout.

Donc, aujourd'hui, nous avons deux pôles, qui ne sont pas forcément pour les mêmes disciplines sportives, mais, c'est l'historique qui fait que nous avons ces deux sites et nous avons besoin de ces deux sites. Il faut trouver la meilleure façon de les utiliser et de les optimiser.

C'est toute la réflexion qui est là, et, tu as raison, en parlant de ces deux pôles, Ghislain.

Monsieur Vincent MIAULT

Bonsoir.

J'ai juste quelques petites remarques. J'abonde sur certaines qui ont déjà été citées, comme le délai. Il y a une commission quand même, même si Monsieur PONTACQ n'est plus là. La commission s'est réunie uniquement cette année. Nous aurions pu travailler, ce n'est pas moi qui suis dans cette commission, mais, elle aurait pu travailler malgré tout, avant cela.

Il est beaucoup question, et tu as cité l'agent en question, à de nombreuses reprises, et moi, je me demandais si l'agent allait être réellement en capacité de pouvoir remplir tous les objectifs qui ont été cités, parce que cela paraît être une charge véritablement importante. C'est bien d'avoir des objectifs, mais est-ce qu'il y aura les moyens derrière, pour que seul, il soit en capacité de tout faire ? J'ai quelques doutes.

Il est aussi cité dans le document, l'ETPS, et à notre connaissance, il n'y a pas d'ETAPS aujourd'hui sur la Commune, donc je voulais avoir des précisions par rapport à cela. Et puis, il y a un événement mondial qui va avoir lieu en France, l'année prochaine, ce sont les « Jeux Olympiques ». Je m'étonnais que l'on ne retrouve pas, dans des propositions diverses et variées qui auraient pu voir le jour, des événements en lien avec ces « Jeux Olympiques », pour mobiliser les clubs.

Madame Christine MISIN

Déjà, dans le document, c'est noté : « les Jeux Olympiques dans deux ans », alors que c'est dans un an, attention.

Monsieur Tony LETILLY

Je vous rejoins par rapport à vos réflexions, mais ce sont des choses que nous allons essayer de travailler.

Nous pourrions déclencher une Commission Sports, justement, pour pouvoir récolter des idées, et puis, pour pouvoir monter un projet, s'il y a lieu d'en monter un, et essayer de faire adhérer les différentes associations sportives, pour pouvoir voir ce que nous pouvons faire et mettre en place. Il n'y a pas de soucis, j'abonde dans ce sens-là, Vincent.

Monsieur le Maire

J'ajoute qu'entre communes de la CARENE, je pense qu'il va y avoir un rapprochement des élus au sport, pour essayer de voir s'il n'y aurait pas des opportunités à mutualiser certaines choses pour éviter que chacun fasse son « petit truc » dans son « petit coin », et pour essayer de faire des choses qui ont peut-être plus de sens à l'échelle de plusieurs communes qui seraient, évidemment, sur la base du volontariat. Donc, c'est une réflexion qui va se faire très prochainement.

Monsieur Tony LETILLY

J'ai une réunion, à ce sujet-là, dans le courant du mois prochain.

Monsieur le Maire

C'est cela.

Donc, s'il n'y a pas d'autres prises de paroles, je remercie Tony et les intervenants.

Et, nous allons passer à la deuxième présentation, qui est la présentation du « Plan Vélo », cette fois, par Daniel SIMON.

PRESENTATION DU « PLAN VELO »

Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON

Dans le cadre de la démarche « Donges Ville Verte », la Commune a souhaité, en 2022, engager une réflexion sur la mise en place d'un « plan vélo », dans le but de développer sa pratique pour des déplacements, aussi bien professionnels que personnels.

Ce souhait était concomitant à la mise en service de la nouvelle halte ferroviaire, désormais au contact direct du centre-ville, et qui a entraîné la mise en service d'un nouveau tracé pour la ligne de transport en commun T4. Dans ce contexte, il s'agissait, pour les élus, de réfléchir, de manière transversale, à l'interconnexion entre les différents modes de transport.

Accompagnés par des techniciens de la CARENE et secondés par ceux de la Ville, les élus de la Commune ont ainsi participé à trois ateliers sur ce thème. Ce sont les comptes rendus de ces trois ateliers que nous vous présentons ci-après.

Les nombreuses propositions détaillées qui ressortent de ces ateliers se basent, à la fois sur le respect de la réglementation (la loi d'orientation des mobilités de 2019) et sur des recommandations techniques éditées, avec la sécurité comme préoccupation centrale.

Il ne s'agit en aucun cas de décisions.

Si le si vous le souhaitez, vous pouvez réagir sur cette étude et ces propositions, en envoyant un mail à « mairie@ville-donges.fr ».

Enfin, lorsque des travaux seront envisagés, une concertation officielle aura lieu avec la population.

A quoi cela répond comme besoins pour la Commune ?

La Commune a été entièrement reconstruite après-guerre, sur un nouveau site. La nouvelle Ville a été pensée pour la voiture. 70 ans après, Donges est une Ville excentrée, entourée d'eau et avec des espaces prioritairement dédiés à la voiture. Dans ce contexte, les élus doivent répondre aux demandes des familles. Des jeunes foyers avec enfants se sont installés dans les nouveaux quartiers et ils souhaitent bénéficier d'une circulation sécurisée pour le vélo, considéré de plus en plus comme une alternative à la voiture dans les déplacements du quotidien. De nombreux jeunes vont aussi en vélo au collège.

C'est aussi une demande de Dongeois qui souhaitent utiliser davantage leur vélo pour aller travailler. Certaines entreprises, qui embauchent des Dongeois, sont en demande d'actions de la part de la Commune, en faveur du vélo et notamment, la mise en service de pistes cyclables. C'est le cas, par exemple, de la CISE TP.

Ainsi, le « plan vélo » est censé répondre aux objectifs suivants :

→ Répondre aux attentes et besoins grandissants des habitants en matière de déplacements à vélo ;

→ Atteindre l'objectif fixé par le PDU : triplement de la part modale vélo moyenne de 2 % en 2015 à 6 % en 2030 sur le territoire de la CARENE ;

→ En priorité pour les déplacements internes de la Commune, en desserte de la nouvelle halte ferroviaire, dans un axe nord-sud et notamment, la sortie nord de la Commune, vers les zones d'activités « Six-Croix, Bonne-Nouvelle, Grand Port », es équipements et commerces de la Commune, mais également en connexion avec les communes limitrophes, notamment vers la gare de Savenay, vers la future liaison cyclable « Montoir-Besné-Pontchâteau ».

Il nous faut identifier les itinéraires et rendre confortables la desserte des grands employeurs, à proximité de Donges.

Il nous faut travailler sur l'ensemble des composantes d'une politique cyclable, infrastructures, services, sensibilisation et communication.

Comment s'organise pratiquement l'élaboration d'un « plan vélo » ? Réunions, temps accordé au projet, partenaires, calendrier...

Début septembre, nous avons organisé un premier atelier, au cours duquel il a été présenté les règles à mettre en œuvre dans le « plan vélo » et un diagnostic de nos réseaux cyclables.

Le deuxième atelier s'est tenu le 14 novembre 2022, avec présentation d'un plan d'action « vélo » interne à la Commune, la définition de plusieurs solutions d'aménagements cyclables, en fonction de nos voiries et en tenant compte de la spécificité de la voie, à savoir axe structurant ou voie secondaire.

Le troisième atelier s'est tenu le 16 janvier 2023, et traitait d'une proposition d'actions pour les itinéraires intercommunaux « Savenay-Montoir-Besné, Pontchâteau », la concertation avec le collège, les écoles, les usagers et les associations.

Les éléments de comptes rendus sont visibles sur le site internet de la Ville.

Pour la suite, il nous faut rentrer dans le détail du « plan vélo », quartier par quartier, avec accompagnement d'un Bureau d'Etudes. Le premier quartier étudié : les voiries autour de la place Armand Morvan.

Quels sont les leviers d'actions ou les freins pour enclencher un « plan vélo » ?

Comme leviers d'actions, nous avons la motivation des Dongeois, nous l'avons vu avec l'engouement pour « Velycéo », la motivation des employeurs locaux, à commencer par la mairie, l'action sur la jeunesse par le biais des projet pédagogiques, l'action auprès des écoles autour de projets communs.

Comme frein, le frein principal est financier. Nous avons aussi un frein humain, car il faudrait que les agents des services techniques puissent y consacrer davantage de temps.

Ensuite, vous avez le plan des voiries. La mise en place d'un « plan vélo » passe par la création de quartiers « apaisés », la définition d'un réseau structurant, la mise en oeuvre d'axes de transit cyclable complémentaires et la définition d'itinéraires cyclables en desserte des zones d'activités.

Par exemple, la rue Léo Lagrange, pour ce faire, nous proposons l'instauration d'un filtre modal permettant aux vélos de traverser, mais empêchant l'usage de transit par les véhicules motorisés pouvant emprunter la rue des Herlains.

Vous avez la photo d'une proposition. C'est bien une proposition. Ce n'est pas la direction.

Ensuite, vous avez une proposition rue des Écoles, avec limitation à 30 km/h, et puis, vous avez une proposition rue des Herlains. Il est bien entendu que les trois ne pourront pas être faites. Ce n'est pas possible, puisque l'on diminuerait toute la circulation dans tous les axes principaux.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Maire

Nous pouvons parler de la liaison vers les Six-Croix ?

Monsieur Daniel SIMON

Ah oui, nous pouvons en parler.

Monsieur Vincent MIAULT

Il y aurait beaucoup de questions, mais, malheureusement, comme nous ne prenons acte de ce document que ce soir, c'est très compliqué pour nous de vous poser des questions, parce qu'il n'y a pas du tout eu de documents de fournis. Il n'en a pas été question en Commission d'Urbanisme. Donc, pour notre part, je ne sais pas ce que vont dire mes collègues, mais, c'est très compliqué pour nous de vous dire quoi que ce soit sur ce sujet. Le vélo, c'est très bien, mais dire que le travail qui a été réalisé pour l'instant, nous convient, cela va être très compliqué ce soir.

Monsieur le Maire

Nous n'attendons pas de vous que vous vous prononciez ce soir, sur ce travail qui n'est pas achevé. C'est une présentation, ce qui est normal. Il y a eu un gros travail avec les techniciens. Comme l'a dit Daniel, il y a eu plusieurs réunions, parce qu'il y a plein de critères à intégrer. Il faut d'abord comprendre les mobilités dans la Ville, comprendre le changement des mobilités dans la Ville. Comme l'a dit Daniel, entre une ville construite pour la voiture, à partir de 1950, et puis, maintenant, des nouveaux habitants, des familles qui veulent maintenant privilégier les déplacements de courte distance à vélo. Donc, adapter une Ville pour la voiture au vélo, cela pose un certain nombre de problèmes.

Après, il y a des normes de sécurité, etc... Des normes pour que les enfants puissent aller à l'école en sécurité. Après, réduire la place de la voiture, sans empêcher la voiture, parce qu'à Donges, nous aurons toujours besoin de la voiture pour aller au travail, pour se déplacer, parce que nous sommes excentrés et c'est comme cela et cela ne changera pas parce que c'est la géographie. Donc, comment partager la voirie ?

Il y a donc un très gros travail qui fait l'objet d'une restitution synthétique, ce soir. Mais, ce n'est pas un point d'aboutissement ce soir. D'ailleurs, il n'y a pas de vote d'envisagé là-dessus, parce que c'est normal, c'est une présentation. Mais, il faut bien, qu'à un moment, nous commençons à présenter les choses. Je pense que tout le monde est d'accord. Ce n'est pas le point d'aboutissement.

Je rappelle comment cela se passe dans les autres communes de la CARENE. La direction des mobilités de la CARENE a proposé aux communes membres, de réaliser pour elles, leur « plan vélo ». Nous sommes les deuxièmes à avoir lancé cette démarche, les premiers étant Saint-André-des-Eaux. Saint-André-des-Eaux l'a fait environ un an avant nous, cela doit être en fin 2021, et c'est seulement maintenant, si vous voyez la presse, que les travaux commencent à Saint-André-des-Eaux, pour mettre à exécution ce « plan vélo », parce qu'il a fallu du temps pour retenir les options, pour travailler, et ce travail est à faire.

Nous ne sommes pas sur un travail abouti, parce que, comme l'a dit Daniel, il y a des choix à faire, des expérimentations peut-être à mener sur certaines voiries, parce que ce n'est pas évident d'avoir une réponse. Je pense à la rue Léo Lagrange, qui est très utilisée par les enfants, par les habitants qui habitent les Côtes-Prés, les Ecottais, pour venir dans les écoles, pour venir dans le cœur de bourg, par rapport aux salles de sport, par rapport à la salle des Guifettes, par rapport aux fréquentations de la salle des Guifettes, la salle du Petit Marais, etc... Il y a plein de paramètres à intégrer.

Il y a une réflexion qui est lancée et après, il y a des arbitrages qui seront à rendre. Mais, nous n'en sommes qu'à une présentation, je dis bien une présentation et, bien évidemment, nous n'attendons de personne qu'il donne un avis définitif, tranchée, sur ce qui n'est qu'un début. C'est un gros travail, mais un travail qui est loin d'être achevé, puisque les arbitrages ne sont pas rendus.

Monsieur Vincent MIAULT

Dans ce cas, il aurait fallu nous transmettre, quand même, ce document-là, comme nous avons eu le dossier sur le sport. Nous aurions pu commencer à phosphorer sur le sujet. Là, franchement, vous nous prenez au dépourvu.

Monsieur le Maire

Le document est déjà publié sur le site de la Ville, il suffit d'aller le chercher.

Monsieur Vincent MIAULT

« Oui », mais il n'y a pas longtemps non plus.

Monsieur le Maire

« Oui », mais il est publié.

Monsieur Vincent MIAULT

La Commission d'Urbanisme aurait pu nous donner un support.

Monsieur le Maire

Il y a un travail de techniciens à mener avec les techniciens de la CARENE. Ensuite, il faut nous approprier ce travail mené avec les techniciens, et rendre des arbitrages. Nous en sommes à cette phase-là. Après, ce n'est pas seulement l'avis de la Commission d'Urbanisme qui va être sollicité. Comme l'a dit Daniel, c'est l'avis des Dongeois. Voilà, nous sommes dans des phases de concertation.

Monsieur Vincent MIAULT

Justement, j'avais une question par rapport à cela. J'ai cru lire, mais c'est passé très vite, qu'il y a eu une concertation auprès d'usagers. Moi, je n'ai pas entendu parler d'une concertation auprès d'usagers.

Monsieur le Maire

Il y a eu une enquête. Le service mobilités a procédé à une enquête. C'est l'équivalent d'un sondage, ce n'est pas une concertation.

La concertation aura lieu, puisqu'il y a des points sensibles sur certaines voiries, notamment les voiries qui descendent du « Nord » vers le « Sud » de l'agglomération. Rue des Herlains et rue Léo Lagrange, il y a des problématiques de chaque côté, de sécurité routière de, sécurité cycliste, de sécurité piéton et ces problématiques devront être réglées dans leur globalité. Nous n'allons pas traiter une rue, d'un côté, sans cohérence avec ce que l'on fait dans l'autre rue. Donc, cette problématique globale sera traitée, en son temps.

Et puis, il ne faut pas oublier que dans le cœur de bourg, où nous sommes, la problématique du stationnement, des vélos, de la circulation, cela fait aussi l'objet de la mission du Maître d'Oeuvre qui va être retenu pour travailler sur le cœur de bourg où nous sommes, la place Armand Morvan et ses abords. Donc, tout est à traiter. Nous parlons en ce moment du bourg, mais, il ne faut pas que les habitants des quartiers se sentent oubliés, parce que dans la problématique du « plan vélo », évidemment, on ne se cantonne pas au centre bourg, on n'oublie pas les habitants qui habitent à l'extérieur, dans les villages, pour leur mobilité de village à village ou de village vers le centre bourg, voir du village vers une commune extérieur. Donc, c'est une globalité.

Là, c'est une petite partie qui a été présentée, mais, nous avons aussi des ambitions sur la liaison entre la liaison cyclable à sécuriser, entre le bourg et l'aire de covoiturage des Six-Croix, et entre les Six-Croix et la Sencie et la Pommeraye, et de la Pommeraye vers la nouvelle voie verte, qui va être réalisée l'année prochaine par la CARENE, entre Montoir et Pontchâteau, en passant par les quartiers de Canzac, Gueudet et Er poursuivant vers Besné. Donc, il y a toute une démarche ambitieuse qui met du temps à se mettre en place.

Mais, il s'agit de changer notre regard sur la mobilité, avec un certain nombre de travaux, d'aménagements, de signalétiques, de jalonnements, et aussi parfois, de travaux de voirie à réaliser pour faciliter l'usage du vélo, sécuriser cet usage et faire en sorte que, dans le centre bourg, et aussi dans les villages, nous puissions mieux circuler à vélo. En tout cas, augmenter la « part modale », comme l'on dit, des cyclistes dans l'ensemble des personnes qui se déplacent.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Tout à fait. Je suis d'accord avec ce que vous venez de dire.

En fait, là, il y a deux petites idées qui sont lancées, mais le « plan vélo » doit être beaucoup plus large. Il aura forcément des répercussions aussi sur le plan de circulation. Il faudra voir les répercussions qu'il pourrait y avoir. Effectivement, actuellement, nous constatons quand même que les voitures roulent de plus en plus vite, que les priorités sont de moins en moins respectées, puisqu'à Donges, il y a beaucoup de priorités. Donc, à mon avis, il y a tout un plan de circulation à revoir, en même temps, et là, c'est un vaste chantier. Donc, sur deux photos, moi, je ne peux pas vous donner d'avis.

Monsieur le Maire

Non, mais, nous ne demandons pas d'avis.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Non, mais je vous le dis. Effectivement, il faut un plan beaucoup plus large.

Monsieur le Maire

Le plan est large. Je prends un exemple : l'idée, c'est de pouvoir venir de Revin au centre bourg, de façon sécurisée, à vélo. Aujourd'hui, c'est compliqué, demain cela devrait être beaucoup plus simple, par des tas de projets qui peuvent se coordonner les uns aux autres. C'est pareil pour Er, Revin, la Sencie, les Six-Croix. Nous avons aussi l'idée... je pense que nous pouvons en parler Daniel ?

Monsieur Daniel SIMON

« Oui ».

Monsieur le Maire

Nous avons aussi l'idée de trouver une alternative entièrement sécurisée pour les cyclistes, pour aller du centre bourg, et notamment, du quartier des Ecottais vers l'aire de covoiturage des Six-Croix. Aujourd'hui, il n'y a pas d'alternative, c'est soit, la rue du Stade très dangereuse, soit, la rue de Gramont dégradée, avec un « coude ».

Il y aurait une troisième solution qui pourrait être réservée exclusivement aux cyclistes, et il faudrait trouver une solution pour le foncier, mais cela ne devrait pas être insoluble, à mon avis, cela serait d'utiliser, à partir de la rue de Gramont, à hauteur de la caserne des pompiers, que les cyclistes qui arrivent des Ecottais ou qui arrivent de Trélagot ou qui arrivent de la promenade des Ecottais, puissent, au lieu d'emprunter la rue de Gramont, prendre la rue Saint-Paul, continuer jusqu'au bout de la rue Saint-Paul, et ensuite, il existe encore le chemin qui a été remembré en 1968, mais il existe encore matériellement, et il y a une possibilité d'aménager pour rejoindre, alors il y a des accords à trouver avec quelques exploitants agricoles et propriétaires, mais pas sur des longueurs très importantes, de rejoindre la Loire et après la Loire, de rejoindre l'aire de co-voiturage des Six-Croix, par la route qui passe devant l'entreprise HVKAS.

Donc, il y a une alternative qui pourrait être réservée aux vélos, entièrement sécurisée. Après il y a une question avec l'agriculture, le passage d'un pré à l'autre pour le bétail. Cette question a été traitée, nous l'avons vue. A Grandchamp-des-Fontaines, dans la communauté d'Erdre-et-Gesvres, où il a été fait un « boviduc ». La voie vélo passe dessus et les animaux passent dessous. Enfin, il y a des possibilités d'aménagements.

Sachant que c'est de la compétence pour la partie cyclable de la CARENE, donc avec des possibilités d'interventions. Nous avons une solution, qui, d'après des personnes que j'ai interrogées qui connaissent bien le secteur, qui disent que c'est sans doute intéressant parce que c'est en ligne droite. On gagne du temps et en plus, c'est dans un environnement plutôt réservé, et ce serait dédié aux vélos.

C'est une idée, pour l'instant, mais elle peut déboucher sur quelque chose qui permettrait de relier en vélo, l'aire de co-voiturage des Six-Croix, qui prend une importance de plus en plus reconnue au-delà même de la commune, et de permettre cette sécurisation de ce trajet.

C'est une idée parmi beaucoup d'autres et il en sera question lorsque nous avancerons. Je pense qu'il était important que nous présentions l'état de la réflexion, puisque c'est à partir de la réflexion, que se construiront des choses plus concrètes, avec des arbitrages qui seront rendus en leur temps, après avis et concertation, et évidemment, éventuellement, délibération du Conseil Municipal et donc, examen par la Commission.

Les choses se feront dans l'ordre où elles doivent se faire. Mais, je pense que c'est important, quand même, que l'on amorce cette réflexion ou que l'on commence à partager le travail des techniciens pour que l'on s'en saisine nous-mêmes et que l'on avance et l'on montre à la population de Donges que nous ne restons pas inactifs et sans idée, que nous avons beaucoup de chose à partager et que nous demanderons leur avis le moment venu sur les sujets les plus sensibles.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je le redis, il faudra travailler sur un plan de circulation, de manière beaucoup plus large. Parce que vous parlez de sécurité sur un « plan vélo », d'accord, mais je vous assure qu'il faut vraiment revoir les choses assez rapidement, parce que la circulation en voiture à Donges, ce n'est plus possible de continuer comme cela. Il n'y a plus de courtoisie au volant, il y a des vitesses excessives, il n'y a plus de respect du Code de la Route.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas seulement à Donges. Les gens réclament des contrôles de vitesse, sauf que quelquefois, ce sont ceux qui les réclament qui se font contrôler en infraction. Nous avons en permanence, cette double vision. On estime que les autres roulent trop vite et on estime que soi-même, on a une raison de plus de rouler plus vite que les autres.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Par exemple, la rue des Herlains, où il y a pas mal de priorités, ce n'est pas toujours respecté.

Madame Christine MISIN

Je voulais vous demander, il n'empêche que ce que vous présentez ce soir, c'est quelque chose qui vous correspond, enfin, qui vous convient ? Sinon, vous ne l'auriez pas présenté.

Monsieur le Maire

« Oui », mais il y a des sujets qui sont ouverts, vous l'avez remarqué. Les sujets ne sont pas fermés, en disant : « Nous allons faire cela... ». Nous avons posé un certain nombre de points sur les problématiques de circulation à vélo. Donc, nous avons cité la rue des Herlains, nous avons cité la rue Léo Lagrange, parce que là, nous pensons que là, il y a des choses, mais la liste n'est pas fermée.

Comme je vous le disais, nous travaillons aussi pour rejoindre l'aire de covoiturage des Six-Croix.

Nous pensons même aller jusqu'à la Pommeraye, jusqu'à Revin. Il y a des sujets autour de l'école de la Pommeraye, le tunnel... Il y a des sujets jusqu'à Er, avec la future voie cyclable verte de la CARENE. Et puis, il y a tout ce qui tourne autour du partage vélo/voiture. Voilà !

C'est très ambitieux, c'est transformer une Commune, reconstruite en 1950, pour la voiture et en faire une Commune où il y a encore de la voiture, parce qu'elle sera toujours indispensable, mais où elle partage l'espace public avec le vélo. Donc, nous n'avons pas l'ambition de tout régler comme cela et de connaître la réponse à toutes les problématiques.

Nous avons juste l'ambition de poser toutes les questions, et après, nous verrons quelle est la réponse la mieux appropriée. Nous avons plusieurs solutions possibles. Il y a des sujets, je ne vous le cache pas, où il n'y a pas d'avis tranché sur la réponse à apporter, parce que chaque réponse a des avantages et des inconvénients, et c'est pour cela que je parlais d'expérimentation.

A un moment, il faut expérimenter, dire aux gens : « Voilà, nous expérimentons, par exemple, de mettre telle voie dans un sens unique... » et puis après, expliquer par où est l'autre sens. Mais, en fonction des usages, en fonction des partages de voirie, en fonction des habitudes, il faut attendre le retour de la population. Je pense qu'il faut faire preuve d'une certaine modestie dans notre capacité à faire les choses. Nous ne ferons pas un « plan vélo » contre les Dongeois. Nous ne le ferons qu'avec eux.

Monsieur Yvonnick PERRIN

« Bonsoir ». Je trouve un peu étonnant que vous évoquiez que la reconstruction de la Ville de Donges soit un inconvénient pour le « plan vélo », parce que, nous avons quand même l'avantage, comme pour la reconstruction de Saint-Nazaire, d'avoir des voies qui sont très larges. Si vous prenez toutes les petites communes environnantes, il y a toujours des goulets d'étranglement, des trottoirs peu larges, des voies de circulation dans les petits bourgs qui sont peu larges.

A Donges, nous avons justement des axes qui sont très grands, avec des trottoirs très larges. Je pense quand même, que c'est justement un atout pour pouvoir arriver à faire quelque chose de cohérent, avec un partage beaucoup plus facile que dans toutes les petites communes sur lesquelles on peut circuler à droite, à gauche. Je trouve que c'est un avantage.

Monsieur le Maire

Nous pouvons voir les choses, Monsieur PERRIN, de façon différente, parce que, quand vous avez des rues très très étroites dans un village, en centre-bourg, eh bien, vous pouvez dire : « Avec ce passage très étroit, on ne peut pas se croiser vélo/voiture, donc on va le réserver au vélo ». Je pense à des communes autour de Donges, où il n'y a pas forcément la place pour partager entre vélo et voiture, eh bien, on va dire : « Nous réservons telle voie aux vélos et telle autre voix aux voitures ». Donc, c'est peut-être plus simple, quand il y a des voix étroites, plus simple pour dire qu'elles sont réservées aux vélos.

Aujourd'hui, Monsieur PERRIN, je ne vois pas quelle rue, à Donges, nous pourrions réserver aux vélos.

Monsieur Yvonnick PERRIN

« Non », nous n'allons pas aller jusque-là. Nous ne disons pas qu'il faut réserver une voie aux vélos. Mais, je dis, que c'est quand même plus simple à Donges, avec les voies larges que nous avons, de partager la situation.

Monsieur le Maire

Nous avons des voies larges, mais elles sont pensées pour du stationnement de voitures. Justement, comme elles sont larges, il y a des emplacements de stationnement. Nous avons l'exemple d'une voie très large, elle est tellement large, qu'elle empiète sur les propriétés privées, c'est la rue de Gramont, qui a été construite sur des terrains privés, où tout n'est pas régularisé encore. Nous en avons déjà parlé, je crois. Il y a des parties de trottoir ou de voirie qui sont, chez les notaires, enregistrées comme appartenant au propriétaire de la maison.

Donc là, nous avons une voirie très large, mais, en même temps, ce n'est pas forcément plus simple à gérer, parce que, dans cette voirie très large, il avait été fait, en son temps, une voie vélo, où il reste encore quelques marquages effacés sur les trottoirs. Mais, comment faire le stationnement des voitures et la voie des vélos ? Il faudra faire des travaux sur la rue de Gramont, pour créer probablement, une voie séparative pour les vélos à double sens, protégée par un merlon, un peu comme à la Gergaudais à Campbon, pour qu'il y ait un vrai partage de la voirie.

Mais, ce n'était pas comme cela que cela avait été conçu à l'origine, parce que la voie vélo Donges-Besné, c'était du simple marquage au sol sur le trottoir. Mais, nous savons que ce n'est pas satisfaisant et qu'il n'est pas question de refaire les marquages au sol à l'identique, parce que cela ne servirait à rien et cela ne sécuriserait pas les cyclistes. D'autant que, nous avons des automobilistes qui garent leur véhicule sur l'emplacement de cette ancienne piste cyclable.

Donc, il faut trouver d'autres choses. Mais, nous avons du potentiel, quand même. Je suis d'accord avec vous, là-dessus, Monsieur PERRIN.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Est-ce qu'il serait possible d'avoir le lien vers le document, sur le site de la Ville ? Parce que, en cherchant « plan » ou « vélo » ou « projets d'urbanisme », nous ne le trouvons pas du tout. Alors, je ne suis peut-être pas très « doué » en informatique, aussi. Mais, « oui », ce serait dommage... « Le patron n'écoute peut-être pas ».

Monsieur le Maire

Nous allons en faire un.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

« Ça marche ! ». Merci.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Non.

Merci Daniel et merci aux intervenants pour cet échange.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

J'ai trouvé !

Monsieur le Maire

Madame HENRY enverra quand même le lien à tout le monde.

Monsieur le Maire

Nous allons en venir maintenant aux délibérations. Nous passons donc à la question numéro 1.

DELIBERATION N° 1

CARRIERE DE LA MAISON NOULET A REVIN : CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF SUR LE SUIVI DES ACTIONS CONTRE LE STOCKAGE DE DECHETS ET LE COMPLEMENT DU PLAN D'EAU

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé

Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, le Sous-Préfet de Saint-Nazaire a signé le 26 mai dernier, par délégation du Préfet, un arrêté « *d'enregistrement* » autorisant la société CHARIER Carrières et Matériaux à exploiter pendant 12 ans un « *centre de stockage de déchets inertes* » en comblant l'ancienne carrière de Revin devenue un plan d'eau (capacité de dépôt de 150.000 t/an de déchets).

Outre le recours au Tribunal administratif contre l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023, déposé par le Maire au nom de la Commune, il a été évoqué lors du conseil municipal du 22 juin 2023 la création d'un comité consultatif.

L'article L.2143-2 du CGCT dispose :

« Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués ».

Il est donc proposé au conseil municipal de créer un comité consultatif chargé d'assurer le suivi des actions engagées contre le projet de la société CHARIER Carrières et Matériaux.

L'objectif de ce comité consultatif serait en particulier :

- De donner un cadre officiel à l'expression des riverains de la carrière de Revin ;
- D'inviter les divers acteurs locaux à échanger sur les démarches en cours ;
- De définir, si possible, une démarche de communication coordonnée face à l'Etat et à l'industriel.

Proposition

Afin de permettre les échanges entre les diverses parties intéressées, il est proposé que le comité consultatif soit composé de :

- 8 élus du conseil municipal (5 élus de la majorité, 3 élus de l'opposition, 1 par groupe),
- 2 représentants de l'Association STOP CARRIERE,
- 1 représentant de l'Association ACROLA,
- 1 représentant de l'Association BRETAGNE VIVANTE,
- 1 représentant de l'ADZRP,
- 1 représentant de la commune de CROSSAC,
- 1 représentant de l'association revinoise.

Cette instance est souhaitée comme un outil démocratique de débat et de coproduction réunissant habitants, représentants associatifs, collaborateurs et élus.

Leurs propositions et échanges seront présentés lors de conseils municipaux.

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour :

- Approuver, conformément à l'article L.2143-2 du CGCT, la création d'un comité consultatif sur le suivi des actions engagées contre le projet de la société CHARIER Carrières et Matériaux sur l'ancienne carrière de Revin,
- Fixer de la façon suivante la composition de ce comité consultatif pour la durée restante du mandat municipal en cours :
 - 8 élus désignés par le conseil municipal (5 pour la majorité, 3 pour l'opposition) : Mmes et MM.
 - 2 représentants de l'Association STOP CARRIERE,
 - 1 représentant de l'Association ACROLA,
 - 1 représentant de l'Association BRETAGNE VIVANTE,
 - 1 représentant de l'ADZRP,
 - 1 représentant de l'ASSOCIATION REVINOISE,
 - 1 représentant de la commune de CROSSAC.

La commune de CROSSAC qui nous a déjà fait part de son intérêt.

Monsieur le Maire

Je profite de l'occasion, pour confirmer que le recours de la Commune contre l'arrêté du préfet a été déposé lundi matin par nos avocats, par Maître David DEHARBE, mon confrère. J'ai validé le texte. Nous avons échangé et travaillé pendant le week-end, et donc, le recours est déposé. Je pense que c'est un recours, très sérieux, qui contient beaucoup d'arguments et d'éléments sur le non-respect de la procédure, le non-respect de ce qui est exigé de la part d'un dossier d'installation classée et aussi des inconvénients et des obstacles majeurs que nous avons déjà évoqués en réunion publique et au sein de ce Conseil sur ce qui devrait empêcher l'exploitant de faire valider cette autorisation.

Donc, le recours de la Ville est déposé. C'est très important, parce que, une ville qui dépose un recours contre une autorisation d'installation classée, cela a du poids, parce que la ville, elle se fait automatiquement reconnaître un intérêt pour aller au Tribunal Administratif. Tout le monde ne peut pas y aller. Il faut être lésé. Il faut être un riverain suffisamment impacté par les effets négatifs du projet et les nuisances, ou il faut être la ville ou une autre collectivité publique, ou il faut être une association, dont on vérifie l'objet social, pour être sûr que cela lui donne qualité pour agir contre ce type d'autorisation.

Et, outre le recours que nous avons déposé, la deuxième bonne nouvelle, c'est que le Département de Loire-Atlantique nous a confirmé qu'il déposait lui-même un recours contentieux. Donc, il saisissait le Tribunal Administratif, sur l'insuffisance du volet routier de cette autorisation. Nous avons rencontré le Vice-Président, chargé des routes, et les techniciens du Département, le 1er septembre, je crois, et ils nous avaient fait part de leur intention de déposer ce recours, en considérant que la Route Départementale 4 cumulait beaucoup de handicaps, de difficultés, et que le Département, en l'état du dossier, ne voulait pas valider cette autorisation.

Les élus du Département nous ont fait part de leur grande surprise, comme la nôtre, quand ils ont découvert que cet arrêté avait été signé, et si vous avez vu la presse de ce matin, vous aurez remarqué qu'il y a une autre autorisation qui a été délivrée pour le comblement d'une autre carrière dans le Département, à Guémené-Penfao, la Carrière de Tahun, où le Département agit à côté des riverains contre ce comblement.

Nous voyons qu'il y a eu, de la part des services de l'État, je ne sais quel engagement envers les industriels, pour autoriser ces complements, qui nous paraissent totalement hors d'actualité, à supposer qu'il ne l'ait jamais été, ce que nous contestons. Et donc, le Département, aussi bien à Guémené-Penfao, que chez nous, à Donges, agit à nos côtés contre ce projet.

J'ai rencontré, il y a 8 jours le Président du Conseil Départemental, qui m'a bien confirmé que ce recours contentieux devait être déposé par le Département. Je pense que là, avec les deux recours de la Ville et du Département de Loire-Atlantique, c'est quand même assez rare d'avoir les deux collectivités, ensemble, contre le même projet.

Je crois que, au vu des arguments que nous avons développés et dont il pourra être discuté au sein de du comité consultatif, les riverains pourront être rassurés sur la volonté des collectivités de faire le maximum pour éviter la réalisation de ce projet totalement dépassé et contraire à toute bonne logique.

Le comité consultatif sera l'occasion d'échanger plus dans le détail sur ce qui est engagé. J'ajoute que, parlant du comité consultatif, le Maire de Crossac, que nous avons sollicité, a fait part de son acceptation évidente pour venir partager nos réflexions, puisque lui-même est concerné, avec ses habitants, par le trafic des camions qui pourrait impacter le bourg de Crossac, et donc, des nuisances pour la population.

Et puis, il est également élu au Parc de Brière, où il a des fonctions ainsi qu'au SBVB. Le SBVB est aussi un autre partenaire qui a pouvoir de blocage sur l'exécution du projet Charrier, puisque c'est au SBVB qu'il appartiendrait d'autoriser le pompage de l'eau qui se trouve dans la carrière et le rejet dans le marais Gardi. Autant dire que c'est important, qu'un élu du SBVB, qui a des responsabilités au bureau du Parc et du SBVB et Maire de la commune voisine soit avec nous.

Enfin, il est très important que, dans ce comité consultatif, nous soyons derrière les riverains et leurs représentants de « Stop Carrière » et que, alors ils le savent déjà, mais que nous les mettions au cœur de la démarche, pour bien faire en sorte que la population de la route de Crossac et du village de Revin, notamment, parmi tous les Dongeois inquiets, mais eux particulièrement, puissent être au cœur de la réflexion et de la démarche.

Est-ce que, il est souhaité que l'on fasse un vote d'abord sur le principe, et ensuite, sur la composition ? Ou, est-ce que l'on fait un vote unique ?

Monsieur Vincent MIAULT

Je peux répondre en même temps que je vais poser ma question.

En ce qui me concerne, cela peut-être un vote unique.

J'ai simplement deux questions.

Je m'étonne de ne pas voir dans la composition de ce comité, des représentants de l'Association Revinoise. Revin est, quand même, le village le plus impacté par ce projet-là. Je ne sais pas, mais, est-ce que vous les aviez sollicités par rapport à cela ? Je n'aurais pas trouvé « idiot » que des représentants de l'Association Revinoise fassent partie du comité.

Et, j'avais une autre question par rapport à la façon dont nous allons pouvoir travailler. C'est-à-dire, comment comptez-vous faire ? Est-ce que nous allons solliciter le comité pour se réunir ? Est-ce que c'est vous qui le ferez et qui allez décider de la façon dont cela va se faire, du jour et de l'heure où cela se fera ? Parce que, aujourd'hui, nous mettons en place ce comité, c'est très bien, mais, nous n'avons pas du tout défini comment il allait fonctionner. Est-ce que vous comptez rapidement le réunir ? C'est une question technique toute simple.

Monsieur le Maire

En ce qui concerne l'Animation Revinoise, elle n'a pas été sollicitée en tant que telle, parce que c'est une association qui participe surtout à l'animation du village, comme son nom l'indique, mais moi, je ne vois aucun inconvénient à ce que nous la mettions dans la boucle, et qu'elle puisse, si elle le souhaite, désigner quelqu'un. Je pense que, Carine ? C'est tout à fait entendable, même si « Stop Carrière » regroupe des gens qui sont les plus riverains et les plus mobilisés, que l'on partage avec d'autres habitants de Revin, qui sont constitués en association. Cela ne pose aucun souci. C'est une première chose.

Ensuite, le fonctionnement, c'est comme une commission. Mais là, on n'appelle pas cela, une commission extra-municipale, mais c'est un peu la même chose. C'est une commission qui a un président, qui a des élus du conseil municipal et puis, qui a des extra-municipaux et comme pour les commissions, eh bien, il y a des réunions.

Alors, bien entendu, si l'on désigne ce comité consultatif, ce n'est pas pour le réunir au mois de janvier de l'année prochaine, c'est pour le réunir au mois d'octobre. Nous arrivons à la fin du mois, donc l'idée, c'est de faire une première réunion en octobre. Il faudra que l'on trouve une date avec aussi Olivier DEMARTY, Maire de Crossac, qui a son propre agenda et c'est important qu'il soit là. Mais, l'idée, c'est que l'on se réunisse.

Après, comme je vous dis, les recours sont déjà déposés pour la Ville. C'est un travail juridique et ce travail a été mené pour la Ville, par une équipe d'avocats qui est allée chercher tous les documents, et encore, nous en gardons « sous le coude », parce que nous ne sortons pas toutes nos « munitions » en même temps...

Donc là, il y a de la stratégie. Le travail a été fait. Le Département lui aussi l'a fait, mais il s'en tient au volet routier, qui est très important aussi. Mais, le Département n'a plus une compétence générale depuis la loi NOTRe, ce que regrette toujours le Président MENARD. Mais, il n'empêche que le Département a fait un geste fort, à Guémené comme à Donges, en attaquant cet arrêté du Préfet. Donc, sur l'aspect purement juridique, nous n'aurons pas, forcément, à retirer des plans là-dessus, nous aurons à partager un certain nombre d'informations.

Mais, dans ce dossier, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, il y a l'aspect juridique de droit public, de droit de l'environnement qui est très important par rapport aux aspects routiers, par rapport aux aspects gestion de l'eau, par rapport aux aspects de la procédure d'installation classée, qui est extrêmement complexe, puisque nous sommes partis en 2015, sur une procédure qui était sur l'ancienne loi, puis la loi a changé en 2017, mais nous sommes restés sur l'ancienne loi, parce que le dossier a été déposé en 2015, mais il y a des incidences avec la nouvelle loi... Enfin, je ne vous dis pas, c'est un « sac de nœuds », mais, dans lequel, nous pouvons trouver des arguments importants.

Donc, il y a un aspect purement juridique, et puis après, il y a un aspect aussi de liaison avec les autres collectivités, le Département et le SBVB, puisque la problématique de l'eau à pomper, c'est le SBVB. Donc, nous aurons l'occasion de parler de cela, puisque nous sommes élus au SBVB. Cédric et moi, nous siégeons au SBVB, mais il y a d'autres élus qui siègent au SBVB, il y a le Maire de Crossac, mais il y en a d'autres. Et, c'est vis-à-vis du SBVB que nous aurons pas mal de choses à porter. Mais, le message commence déjà à passer.

Donc, nous aurons, en tout cas, beaucoup de choses à partager, de façon plus concrète et plus précise, c'est normal. Nous les partagerons avec les riverains et tous les partenaires intéressés.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Nous pouvons voter l'ensemble.

Et, nous nous réjouissons de savoir que cette commission va enfin se mettre en place, vu les délais et les impératifs qu'il y avait pour les dates des différents recours. Cela va permettre aux différentes associations et aux différents collectifs qui s'étaient regroupés pour agir « contre » ce projet, de se fédérer et de mettre en commun leur efforts, et c'est une bonne chose pour stopper ce projet.

Monsieur le Maire

Je vous dis, le plus important, c'est le Département et la Ville, ce ne sont pas des requérants « lambda », ce sont des collectivités et des collectivités qui vont au Tribunal Administratif, je pense que cela va peser, parce que le Préfet est parfaitement au courant de tout cela. Je pense qu'il a dû découvrir le dossier que ses services lui ont fait signer « comme cela », mais maintenant, il se rend compte que cela prend de l'ampleur. Eh bien, tant mieux, si cela prend de l'ampleur. Nous n'avons pas fini de lui donner de l'ampleur, que ce soit à Donges ou à Guémené-Penfao.

Nous, nous sommes peut-être encore plus mobilisés à Donges que là-bas, je n'en sais rien. Mais, en tout cas, le Département nous soutient et la Ville est très en avance là-dessus. Donc, il faut rassurer les habitants sur le fait que tout ce qui est à faire a été fait et que tout ce qui sera à faire sera fait.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Pour nous, c'est pareil, nous pouvons voter sur les deux principes.

Nous sommes satisfaits que cette proposition de commission que nous avons faite puisse voir le jour, qu'il puisse au moins y avoir un lieu de débat, de coordination. Vous avez annoncé que le Département avait aussi été au contentieux. Ce sera officiel, puisque j'ai eu la confirmation ce matin, que nous allons tous recevoir un courrier, un courrier Ville et un courrier aussi aux différents groupes d'opposition qui ont interpellé le Président MENARD. Effectivement, comme vous l'avez dit, le collectif... J'ai dit quelque chose qui n'est pas bon ?

Ah, c'est entre vous. Alors je parle pour tout le monde, je ne reste pas entre nous.

Donc, je disais que « oui », grâce à cette commission, j'espère que nous allons, enfin, pouvoir travailler ensemble sur le sujet. Effectivement, comme Ghislain le disait, nous aurions préféré que cela se fasse avant, nous aurions préféré pouvoir échanger avant que les dates de recours ne soient passées. Bon, c'est comme cela. Nous verrons ce que cette commission pourra produire pour l'intérêt collectif et l'intérêt des Dongeois.

Monsieur le Maire

Merci. Moi, je vous le redis, nous serons tous derrière et avec et autour des riverains, ce sont eux qui comptent en premier.

Alors, sur la composition de ce comité, parce que nous n'allons faire qu'un seul vote, je vais annoncer les cinq membres qui représentent la majorité. Je demanderai, ensuite, à chaque groupe de désigner un représentant. Donc, pour la majorité, seraient membres de ce comité : moi-même, Daniel SIMON, en sa qualité d'adjoint aux travaux, à l'environnement et à l'urbanisme, Cédric DUVAL, Carine ROYER, élue du Village de Revin, et Tony LETILLY.

Pour l'opposition, nous allons prendre les noms.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je voudrais savoir, si en cas d'impossibilité, est-ce que l'on peut se faire remplacer ? Parce que, parfois, c'est compliqué avec les agendas.

Monsieur le Maire

« Oui ». De toute façon, nous n'allons pas faire cinquante réunions.

Monsieur Mikaël DELALANDE

« Non », mais ce serait dommage de ne pas pouvoir y participer pour des raisons professionnelles et autres...

Monsieur le Maire

De toute façon, quand nous allons désigner des membres extérieurs des associations, cela ne sera pas forcément toujours la même personne.

Monsieur Mikaël DELALANDE

« Oui ».

Donc, pour le groupe « Mieux Vivre à Donges », ce sera « moi » et puis, éventuellement, Christine ou Alain, en cas d'indisponibilité.

Monsieur Vincent MIAULT

Ce sera « moi », mais, à la moitié du mois d'octobre, je ne serai plus en capacité de venir à la Mairie, et donc, je demanderai à ce que cela soit Joséphine, tout dépend à la date à laquelle aura lieu le comité.

Monsieur Yvonnick PERRIN

« Oui », je serai représentant également à la commission.

Monsieur le Maire

Je pense que tout le monde a pu s'exprimer et je propose que nous passions au vote.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE**, conformément à l'article L.2143-2 du CGCT, la création d'un comité consultatif sur le suivi des actions engagées contre le projet de la société CHARIER Carrières et Matériaux sur l'ancienne carrière de Revin,

➔ **FIXE** de la façon suivante la composition de ce comité consultatif pour la durée restante du mandat municipal en cours :

8 élus désignés par le conseil municipal (5 pour la majorité, 3 pour l'opposition) :

Messieurs François CHENEAU, Daniel SIMON, Cédric DUVAL, Tony LE TILLY, Mesdames Carine ROYER, Messieurs Mikael DELALANDE, Vincent MIAULT, Yvonnick PERRIN.

- 2 représentants de l'Association STOP CARRIERE,
- 1 représentant de l'Association ACROLA,
- 1 représentant de l'Association BRETAGNE VIVANTE,
- 1 représentant de l'ADZRP,
- 1 représentant de l'ASSOCIATION REVINOISE,
- 1 représentant de la commune de CROSSAC.

Madame Viviane BOSSE-PERUS

Bonsoir à tous.

Vous savez tous que nous avons à cœur de redynamiser notre centre-bourg et cela tombe bien, parce que cette délibération concerne justement le dispositif « Cœur de Bourg- Cœur de Ville ».

DELIBERATION N° 2

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES « LALU »

Rapporteur : Madame Viviane BOSSE-PERUS

Exposé

La ville de Donges s'est engagée dans la réalisation d'un plan guide dans le cadre du dispositif porté par le Département : « Cœur de bourg, cœur de ville ». Elle est accompagnée par l'agence d'urbanisme de Saint-Nazaire (Addrn), pour la réalisation du plan guide et pour le projet de requalification des espaces publics du centre-bourg afin de garantir la cohérence d'ensemble.

Le projet de requalification des espaces publics du centre-bourg s'inscrit dans les actions du plan guide qui concourent à la revitalisation du centre-bourg.

A ce titre, la collectivité a lancé une procédure suivant les articles L.2124-1 et R.2124-1 du code de la commande publique pour le choix du maître d'œuvre.

Suite à l'ouverture des plis, et au vu des rapports d'analyse des candidatures et des offres présentés par l'Addrn, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 4 septembre a attribué le marché au groupement porté par la société LALU, mandataire, pour la mission de maîtrise d'œuvre de requalification du centre bourg de Donges.

Suivant les dispositions du CGCT, et s'agissant d'une procédure formalisée, l'assemblée délibérante est appelée à autoriser l'exécutif à signer le marché et l'ensemble des pièces du contrat.

Proposition

Le Conseil Municipal est donc appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement d'entreprises, dont le mandataire est la société LALU, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le montant de la proposition du groupement d'entreprises s'élève à :

- 212 750 € HT pour la tranche ferme.
- 158 600 € HT pour les tranches optionnelles.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame Christine MISIN

Nous, nous nous abstiendrons.

Je regrette, quand même, que vous nous précisiez « ...qu'ayant remis l'offre « économiquement » la plus avantageuse... », ce n'est pas exactement le terme qu'il aurait fallu utiliser.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas l'offre financièrement la plus avantageuse. « Financièrement la plus avantageuse », c'est la moins chère, cela voudrait dire que c'est une adjudication... Nous prenons automatiquement le moins cher, même s'il n'est pas le meilleur, même s'il nous laisse penser qu'il ne va pas bien exécuter la mission.

Economiquement, c'est le rapport qualité-prix. Ce n'est pas financièrement la plus avantageuse, parce que nous le savions, il y avait des candidats qui avaient cassé les prix. Mais, quand nous avons des offres qui sont qualifiées d'anormalement basses, c'est compliqué. Il y a des critères juridiques, il peut y avoir des recours, etc... Donc cela n'a pas été qualifié d'anormalement basse, même si nous avons des doutes sérieux sur la capacité des gens à réaliser une mission telle que nous l'attendions pour un montant aussi bas. Et, nous savons très bien que lorsque les prix sont trop bas, eh bien, le prestataire retenu va vouloir revenir au prix réel, par voie d'avenants, et l'on va se retrouver avec un projet qui va coûter plus cher qu'il nous avait été annoncé, alors que nous le savions à l'avance.

Ou alors, quand nous avons quelqu'un qui propose un prix bas, c'est que nous n'en aurons que pour notre argent, c'est-à-dire que nous aurons une mission de mauvaise qualité, et, comme nous le disions, Madame MISIN, je crois, à la commission d'appel d'offres, l'autre jour, la réhabilitation du centre bourg ne s'est pas faite depuis 30 ans. Donc, une fois que l'on va le faire, on ne va pas le faire au rabais, pour 5 ans, ou 10 ans, ou 15 ans. Il ne faut pas se loupier.

Il faut prendre tous les moyens pour avoir le meilleur résultat attendu, parce que si l'on « chipote », nous aurons des surcoûts, un mauvais rendu et nous n'aurons pas une réponse aux attentes de nos concitoyens. Donc, quelquefois, l'offre, comme vous dites, « économiquement » la plus avantageuse, eh bien, ce n'est pas forcément la moins chère. C'est pour cela qu'il y a des critères de valeur technique qui jouent aussi, donc, c'est le cumul des deux.

Je crois qu'un candidat non retenu a reçu le courrier qui l'informait que son offre n'était pas retenue, et ce candidat non retenu, nous a fait un courrier assez surprenant, pour nous dire qu'il nous félicitait de ne pas avoir été chercher le moins cher, parce que nous lui avons présenté la grille d'analyse des offres et il nous félicitait, parce que, quelquefois, les collectivités vont chercher le moins cher, sans regarder l'aspect et la valeur technique. Alors, même si lui n'était pas le meilleur, il nous félicitait de ne pas être « tombé dans le panneau » de l'offre la moins chère, parce que, quelquefois, l'offre la moins chère n'est pas forcément l'offre la plus intéressante. C'est cela, la distinction financièrement économiquement la plus avantageuse.

Madame Christine MISIN

Ce que j'ai regretté quand même, mais c'est le choix de la collectivité, c'est que le critère financier n'était que de 40 %, quand le critère technique était de 60 %. Il va sans dire que nous sommes, quand même contraints, encore financièrement, aujourd'hui, et que peut-être, que si cela avait été, à minima 50/50, cela aurait peut-être changé la donne et ce n'est pas forcément celui qui est retenu qui l'aurait été.

Monsieur le Maire

Ce marché a été construit par les services, mais selon les conseils de l'Agence d'Urbanisme qui nous a aidés à monter le dossier. C'est vrai que plus le critère de leur technique a une pondération importante dans la notation des candidats... après il est décomposé. On ne dit pas : « c'est 60 % », les 60 se décomposent en 10, 10, 10, mais ce critère de valeur technique nous permet d'avoir plus de souplesse pour juger les offres. Parce que, plus vous donner de poids au critère financier.... le critère financier, il n'y a pas 50 façons de le juger. On prend l'offre la plus chère, on prend l'offre la moins chère, puis ensuite, on fait des « règles de trois » et on détermine des notes, en fonction de l'écart entre le plus cher et le moins cher.

Là, nous n'avons aucune marche de discussion, et plus vous donnez de poids au critère financier, plus vous vous liez les mains, parce que vous pouvez savoir que votre candidat est mauvais, qu'il a fait du mauvais travail dans la collectivité d'à côté, ou qu'il a laissé de l'insatisfaction chez les élus d'à côté ou que son projet technique n'est pas argumenté, que son dossier n'est pas rempli, qu'il n'y a pas eu de réflexion, qu'il n'y a pas eu de travail, qu'il n'y a pas eu de proposition qui montre un intérêt pour la mission. Enfin, il y a des tas d'éléments et vous risquez de devoir donner un marché à quelqu'un dont vous savez pertinemment qu'il ne va pas bien travailler et c'est ça le fait de donner trop de poids au critère financier.

Alors, bien sûr, nous aurons moins cher, mais, nous aurons moins cher pour quel rendu ? Comme je vous le disais, le moins cher n'est pas forcément le mieux et quelquefois, nous nous mordons les doigts d'avoir pris le moins cher. C'est pareil pour tout. Quand nous allons acheter quelque chose dans un commerce, quelquefois, quand, nous achetons le produit bas de gamme, à pas cher, eh bien, nous devons le remplacer très très vite et nous nous disons : « J'aurais mieux fait d'acheter un plus haut de gamme qui aurait duré beaucoup plus longtemps et qui m'aurait, au final, coûté moins chère. Voilà, c'est une discussion sur la pondération des critères.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Nous allons nous abstenir également sur ce point.

Ce qui est un peu étonnant, c'est le côté cohérence parce que nous n'avons pas forcément les éléments qu'il y a derrière le projet. Nous nous rendons compte qu'il y a des délibérations qui sont juste après, sur la conservation de la rue Pasteur, nous avons l'inscription de l'église au patrimoine. Il y a plein de choses qui vont dans tous les sens, contrairement à ce que nous avons, tout à l'heure, sur la discussion sur le sport. Nous allons avoir ces différents projets qui vont se percuter. Il y a le « plan vélo », dont nous parlions à l'instant, aussi.

Donc, nous préférons nous abstenir sur ce point pour un manque de cohérence perçu sur l'ensemble du dossier.

Monsieur le Maire

« Oui, comme tu le dis, c'est perçu, parce qu'il n'y a pas d'interaction entre le cœur de bourg et la rue Pasteur. Il n'y a pas d'interaction entre la procédure de classement de l'église et la rue Pasteur.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

C'est côte à côte quand même. Il y a un pâté de maisons entre les deux.

Monsieur le Maire

Nous reparlerons des autres sujets plus tard, mais, concernant la rue Pasteur, nous tirons le bilan d'une concertation, avant des travaux qui ne seront pas liés du tout aux travaux du cœur de bourg. D'ailleurs, le périmètre de l'ADDRN n'inclut pas la rue Pasteur, et c'est normal, pour des tas de raisons. S'il ne l'inclut pas, c'est que cela ne fait pas l'objet de la demande de subvention au Département. Et puis surtout, la rue Pasteur n'est pas « mûre » pour des travaux, parce que, avant de faire des travaux rue Pasteur, c'est un peu comme un « plan vélo » que nous faisons.

Nous examinons quels sont les enjeux, mais avant de commencer, à part les travaux d'une voie pour les piétons, une voie verte qui passerait derrière l'ancien Hôtel de la Gare, pour rejoindre l'arrière du garage PJ Autos et rejoindre la Croix de l'Ariais. Le reste, le « nord » de la rue Pasteur, tous ces immeubles de Total, qui sont aujourd'hui abandonnés, qui ont été vendus, enfin, par la SIPAR, ils doivent être démolis, ils seront démolis, je crois, lorsqu'un permis de démolir va être demandé et va être accordé.

Ensuite, à la place de ces immeubles anciens, de nouveaux logements vont être construits. Il est bien évident que nous n'allons pas toucher la rue Pasteur, tant que les travaux de ces logements ne seront pas réalisés, parce que nous n'allons pas refaire une route, avant le chantier, qui va la casser...

Donc, les travaux de la rue Pasteur sont identifiés, les enjeux de la rue Pasteur, nous en reparlerons tout à l'heure, mais cela va vivre, de façon tout à fait autonome, par rapport au reste du cœur de bourg. Si nous avons mis la rue Pasteur dans le cœur de bourg, nous n'aurions pas fait le projet de bourg. Parce que, le projet de rue Pasteur n'est pas mûr. Il ne sera pas mûr avant des années. Et, nous n'allons pas nous priver de l'opportunité de faire le cœur de bourg, en attendant que la rue Pasteur soit prête. Dans ce cas-là, nous allons laisser passer toutes les possibilités d'aides du Département.

Donc, il n'y a pas de lien entre la rue Pasteur et le cœur de bourg. Le classement de l'Église, c'est encore autre chose, puisque, l'inscription de l'église est déjà en vigueur. L'arrêté du préfet il a été signé. Cette fois-ci, c'est un « bon » arrêté du préfet. Ce n'est pas un mauvais... Cet arrêté signé s'applique, en tant que monument inscrit l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Le classement ne va pas rajouter la moindre contrainte, il va simplement..., (nous en reparlerons tout à l'heure), améliorer nos capacités de financement des travaux.

Mais, dans le périmètre des abords discuté avec l'architecte des Bâtiments de France, il est bien acquis que la rue Pasteur ne sera pas dedans, parce que si nous mettons la rue Pasteur, nous devrions mettre les bâtiments de l'Astrolabe à la raffinerie. Donc, il n'y a pas d'enjeu de mettre la rue Pasteur dedans. Nous en avons bien parlé. La rue Pasteur va vivre, indépendamment, à la fois du projet cœur de bourg et à la fois, du projet de l'église. Ce n'est pas éparpillé, ce n'est pas en désordre. Ce sont trois logiques qui sont cohérentes, mais qui correspondent à des enjeux différents, sur des espaces différents et avec des calendriers différents.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Pour rebondir sur ce que disait, tout à l'heure, Mikaël, par rapport à la circulation et à la sécurité de l'ensemble du bourg, au niveau de cette circulation, Il serait intéressant d'avoir ce schéma de cohérence quand même. De ce dire que nous allons avoir un schéma, une projection à 5, 10 ans sur la rue Pasteur, peut-être même plus, pour des aménagements avec des moyens doux, des moyens de stationnement, des moyens pour les voitures, dans ce cœur de bourg, dans la rue des Herlains qui descend, dans les autres environnements, par rapport, encore une fois, à ce « plan vélo », par rapport à la circulation, par rapport à l'évolution de la population.

Si demain, on se dit : « Oui, clairement, il y aura ou pas une école aux Ecottais », par exemple. C'est toute cette discussion. Aujourd'hui, nous avons l'impression de refaire le schéma des salles de sports. C'est que nous refaisons, verrue par verrue, le bourg et puis après, nous referons un coin, et puis, cela va vivre indépendamment. Donc, ce sont ces éléments que nous attendons peut-être en référence, pour être rassurés, pour se dire que le schéma est construit sur le long terme, et je suis sûr qu'il est construit en plus.

Monsieur le Maire

Quand tu auras lu le dossier du « plan vélo » qui est un très vaste dossier, tu vas voir que la problématique de la circulation rue Pasteur, elle est déjà intégrée dedans. Après, c'est la réalisation qui sera différée, pour des raisons techniques que j'ai indiquées, mais la réflexion a déjà eu lieu à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération. Ce sont des dossiers tellement gros que nous avons commencé à les aborder ce soir, je dis bien : « Nous avons commencé ». C'est un début, mais il faut bien commencer un jour, parce que, sinon, nous n'attendrons pas indéfiniment, les Dongeois n'attendront pas indéfiniment les travaux. Mais, avant de faire des travaux, il faut avoir les études, et avant de faire les études opérationnelles, il faut avoir la réflexion.

Donc, la réflexion est faite et c'est à nous de nous en saisir, de nous l'approprier, de rendre des arbitrages. Mais, l'ensemble des éléments de réflexion est déjà porté à notre connaissance. Donc, tout avance en parallèle et nous aurons collectivement à donner du sens et à donner des orientations à tout cela.

Monsieur Vincent MIAULT

« Oui », moi je rejoins le groupe de Ghislain et d'Yvonnick, sur la cohérence.

Vous m'avez apporté des précisions, mais elles ne m'ont pas forcément convaincu. J'en veux pour preuve des discussions que nous avons déjà eues ici. Quand vous nous avez présenté, pour la première fois, cette opération « cœur de bourg », vous nous aviez dit que le Département vous avait sollicité, ce qui fait que nous avons l'impression que le projet n'était pas forcément prévu et qu'il arrive parce qu'il y a des subventions à la clé.

A côté de cela, il y a d'autres projets, dont nous avons parlé depuis longtemps, et puis, qui finalement, ne voient pas le jour. Donc, cela m'intrigue un peu. Puis, franchement, cela me fait dire que j'ai du mal à trouver la cohérence dans vos projets. C'est simplement cela qui fera que nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire

Ecoutez, nous ne cherchons pas forcément à vous convaincre à tout prix... Nous respectons le fait que vous ne soyez pas convaincus, ce qui n'empêche que nous, nous sommes convaincus de ce que nous faisons.

Simplement, le projet « cœur de bourg » n'est pas le fait de saisir une opportunité de financement, le projet cœur de bourg correspond à un diagnostic de tous les enjeux autour de la centralité de Donges, donc autour de cette place. Nous voyons bien que c'est le « cœur », sans jeu de mots de l'agglomération, où se trouvent beaucoup d'équipements publics, où se trouvent maintenant des logements réhabilités, la résidence seniors, les établissements scolaires à proximité. Et, ce cœur de bourg, cette place Armand Morvan a été réhabilitée pour la dernière fois, en grand, il y a 30 ans, dans un contexte différent de celui d'aujourd'hui. Nous voyons bien que cette place ne répond plus aux attentes, parce qu'elle est très minérale. Il y a des « verrues » qui se sont construites, au fil des années, dessus, notamment en face de l'église, c'est « moche », cela ne correspond pas, cela se dégrade en plus, cela manque de végétalisation.

Il faut que cela soit un élément majeur sur l'attractivité commerciale, l'animation du centre bourg, et aujourd'hui, cela ne l'est pas, ou cela ne l'est pas assez. Donc, c'est par rapport à cet enjeu de dynamique, de redynamisation du centre bourg, qui est un des chevaux de bataille de Viviane BOSSE-PERUS, mais, qui est partagé par toute la majorité municipale, que nous nous sommes lancés là-dedans, parce que nous pensons qu'il y a un potentiel à Donges, qui est encore insuffisamment utilisé, et cette démarche « cœur de bourg » nous permettra de valoriser dans le sens où faire venir plus de monde dans les commerces, dans les activités, dans les animations, et aussi, pourquoi ne pas aller vers une fréquentation touristique accrue, avec ce lieu de plus en plus emblématique, qui est reconnu au-delà de Donges, qui est l'église.

C'est une démarche, là encore, qui correspond à l'évolution de la Commune, à l'évolution du regard que nous avons sur notre centre bourg et tout ce travail va être fait en lien avec l'architecte des Bâtiments de France, parce que, il s'agit de notre centre bourg de 1950, sur lequel, nous avons peu d'estime. Eh bien, nous nous rendons compte et nous allons nous rendre compte, de plus en plus, qu'il peut devenir quelque chose d'attrayant et c'est un nouveau regard que nous portons sur notre Commune et sur notre agglomération.

Madame Viviane BOSSE-PERUS

Moi, je souhaite vous rassurer. Nous avons bien un fil conducteur concernant le « cœur » de notre Commune. La meilleure preuve, c'est que, depuis environ deux mois, les services techniques se sont employés et ont trouvé la façon de démonter des structures métalliques que personne ne voulait bouger, ni toucher. Aujourd'hui, vous n'avez plus la « maison Total », et par conséquent, nous retrouvons le visuel d'une place qui est tout autre. Notre fil conducteur, il est là. C'est-à-dire retrouver cette place, avec une jolie vue, avec justement de la végétalisation.

Nous réfléchissons de plus en plus, et ce n'est pas qu'une réflexion, car je pense que nous allons vite mettre en œuvre, auprès des propriétaires qui seraient bénévoles, des plantations au ras des murs de maison, comme cela se fait maintenant, de plus en plus dans des communes de Loire-Atlantique, de façon à redonner ce visuel qui donne envie.

Concernant les commerces, mais vous le savez, je pense, tous, que je me bats pour ramener aussi des commerces sur notre place et autour de notre place. Et ce n'est pas du tout évident, parce que les personnes que j'ai en contact, aujourd'hui, c'est vrai, elles sont frileuses au regard de la hausse des coûts de l'énergie. Tout simplement, elle est là ma difficulté elle est là aujourd'hui. C'est simplement pour cela. Autrement, il y a bon nombre de commerces qui seraient ouverts. Donc, « oui », nous avons bien un fil conducteur.

D'autre part, tous ces agencements ont un coût, et il faut donc y aller par étape. Mais, à aucun moment, nous souhaitons faire scinder les quartiers de Donges. « Non », nous voulons bien sûr une cohésion. Il y a aussi le coût. Si nous pouvions faire la rue Pasteur et faire tout ensemble, nous le ferions. Mais, il faut avancer progressivement. Voilà.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- **21 pour**
- **Et 7 abstentions** (Monsieur Mikael DELALANDE, Madame Christine MISIN, Messieurs Alain PABOIS, Vincent MIAULT, Madame Joséphine David, Messieurs Yvonnick PERRIN et Ghislain BAUDICHAUD.

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature du marché de maîtrise d'œuvre et de toutes pièces nécessaires à son exécution.

➔ **INFORME** que les crédits correspondant seront inscrits au budget communal.

DELIBERATION N° 3

BUDGET GENERAL 2023 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COS LOCAL DE DONGES DANS LE CADRE DE LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES SALLES COMMUNALES LOUEES AU PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé

Depuis le 1^{er} janvier 2019, un nouveau dispositif est intégré à l'article 4 de la convention financière triennale avec le COS local de Donges consistant en la prise en charge du coût d'une location de salle municipale pour un agent ou un retraité, dans la limite de un jour par an.

En contrepartie, la commune s'engage à verser au C.O.S Local de Donges une subvention exceptionnelle chaque année, au vu du bilan de l'année précédente (N-1).

En 2022, le COS local de Donges a pris en charge un montant total de 2 104 € au titre de la location de salles municipales pour des agents ou retraités.

Proposition

La subvention exceptionnelle correspondante n'ayant pas été allouée dans le cadre de la délibération n° 4 du Conseil Municipal du 30 mars dernier relative à l'attribution des subventions aux associations pour 2023, il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 104 € au COS local de Donges sis, 2, rue des Herlains à Donges.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal par :

27 pour

Et 1 non-participation au vote (Madame PIRAUD qui siège au conseil d'administration du COS local).

➔ **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 2 104 € au COS local de Donges sis, 2, rue des Herlains 44480 Donges.

DELIBERATION N° 4

PLACE DE LA GARE - RUE PASTEUR : BILAN DE LA CONCERTATION SUITE A L'ETUDE DE RENOVATION URBAINE MENEES PAR LA CARENE

Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON

Exposé

Le 15 décembre 2022, le Conseil municipal approuvait à l'unanimité les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement de la rue Pasteur ainsi que les modalités d'une concertation avec le public.

Pour mémoire, les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- 1- Permettre une évolution positive de la rue en conférant à la frange sud de la rue une destination d'activités économiques, et en garantissant le maintien d'une façade nord destinée au logement ;
- 2- Proposer une identité urbaine propre à la rue Louis Pasteur au regard de la programmation envisagée sur le secteur ;
- 3- Redéfinir et structurer les espaces publics et paysagers pour les rendre fonctionnels et qualitatifs.

Par ailleurs, les modalités de concertation prévues étaient les suivantes :

- Affichage sur site, à l'Hôtel de Ville et publication sur le site internet de la ville, d'un avis d'ouverture de concertation rappelant les objectifs poursuivis, les modalités de concertations précisées ci-dessous, et précisant les lieux et heures où le public pourra consulter le dossier de concertation et formuler ses observations,
- Mise à disposition d'un dossier de concertation et d'un registre permettant au public de formuler ses observations, à l'Hôtel de Ville sous format papier et sur le site Internet de la Ville sous format dématérialisé, actualisé au fur et à mesure de la réalisation des modalités de concertation. Le public pourra également faire part de ses observations par courrier adressé au Maire ;
- L'organisation d'un diagnostic du site ;
- L'organisation d'un atelier permettant au public de partager leurs avis et leurs propositions sur l'aménagement de la rue Pasteur ;
- La restitution du plan guide.

La concertation s'est déroulée pendant le 1er semestre 2023 et les registres, papier et dématérialisé, sont restés ouverts jusqu'à aujourd'hui. Elle a été menée par la commune et la CARENE, avec l'aide du cabinet Voix Mixtes et du cabinet Le Lann Architecte, qui ont mené une étude de faisabilité urbaine et paysagère pour le renouvellement de la rue Louis Pasteur jusqu'à la place de la Gare. Il est rappelé que cette étude financée par la CARENE a été engagée à la demande de la commune dans la perspective du rapprochement de la halte ferroviaire de l'agglomération et en raison du caractère dégradé de ce quartier.

Dans ce cadre plusieurs évènements ont été organisés à destination des riverains sur inscription :

- le samedi matin 7 janvier 2023 : déambulation permettant d'établir un diagnostic partagé du secteur d'étude et la définition des enjeux d'évolution de celui-ci.
- le mardi 24 janvier 2023 à 18 h : atelier participatif
- le mardi 18 avril à 18h : réunion de restitution de l'étude

Ces différentes rencontres ont mobilisé entre 10 et 17 personnes, ce qui est loin d'être négligeable compte tenu du caractère restreint de ce mini-quartier. S'agissant d'un processus à l'usage des riverains qui peuvent aussi s'avérer propriétaires, les élus se sont volontairement mis en retrait et ont été uniquement présents en fin d'atelier afin de ne pas interférer avec les réflexions des habitants tout en répondant aux questions qui ont pu leur être posé à ces occasions.

La déambulation a permis de recueillir les premières remarques et souhaits des riverains, ce qui a permis de nourrir le travail des bureaux d'études et de présenter une esquisse d'aménagement lors de l'atelier du 24 janvier, esquisse présentée en pièce jointe après avoir été travaillée et affinée tout au long du processus.

Certains habitants ont également pu découvrir des lieux qu'ils ne connaissaient pas et plus particulièrement « l'écharpe verte » se situant au sud entre les garages et la nouvelle RD100.

Les thèmes mis en avant par les riverains lors de la première rencontre ont été les suivants :

- le développement des modes de déplacement doux,
- le développement des commerces,
- la nécessité de paysager,
- l'urgence de requalifier les lieux,
- la limitation de la vitesse et la maîtrise du stationnement,
- l'insertion des nouveaux programmes de logements,

Par ailleurs, il est rapidement apparu qu'il convenait d'adjoindre dans les réflexions la Place de la Gare dans une logique de cohérence et de vision d'ensemble et de ne pas se cantonner à la seule rue Pasteur.

Le projet présenté le 24 janvier dernier, qui a repris les thèmes relevés lors de la déambulation du 7 janvier, a reçu l'approbation globale des participants. Aux thèmes abordés lors de la première rencontre, sont venus s'adjoindre ceux de la sécurité et de l'insertion du futur projet à vocation économique qui viendra s'implanter au sud de la rue Pasteur.

La restitution du 18 avril a de plus permis d'approfondir la réflexion sur le parc urbain, joliment appelé « parc des possibles » du fait de son caractère actuel de délaissé, d'emprise contrainte, « mal-aimée ». Ce parc est vu comme un véritable parc de quartier, arboré, où l'on aime venir pour se détendre et se divertir, déjeuner le cas échéant et où l'on se sent en sécurité. Il doit être à la fois équipé (jeux, bancs, tables...) et préserver et mettre en valeur la nature (préservation de la biodiversité, parcours pédagogique...).

En synthèse, l'ensemble de ces différentes rencontres ont permis aux participants de :

- Mieux découvrir le quartier,
- Partager une vision commune du territoire,
- Proposer les orientations suivantes :

*Concernant la Place de la Gare et le parc des possibles : (énumération non limitative)

:

- végétaliser,
- sécuriser les déplacements en réduisant la vitesse et en sécurisant les parkings,
- améliorer les cheminements doux,
- équiper le site en équipements de proximité (restauration, loisirs...)
- introduire la nature en ville,

* Concernant la rue Pasteur :

- pacifier la circulation et réguler le stationnement,
- végétaliser,
- veiller à la bonne intégration des nouveaux programmes de logements,
- avoir de l'ambition pour cette voie,

* Concernant les locaux d'activités :

- Favoriser une architecture de qualité,
- limiter les nuisances,
- optimiser le fonctionnement de ce village d'entreprises (circulation, livraisons...)

Il est enfin à noter que la concertation plus « traditionnelle » via l'adresse mail de la mairie et le registre mis à disposition n'a pas fonctionné malgré plusieurs informations parues dans le magazine municipal. En effet aucune remarque n'a été retranscrite.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui de tirer le bilan de la concertation en prenant acte des différentes remarques, souhaits, propositions et ambitions évoqués par les riverains et énumérés ci-dessus.

Il est indiqué à cette occasion qu'aucun projet n'est à ce jour arrêté, la concertation devant être close avant l'arrêt du projet c'est à dire avant toute modification éventuelle de la règle d'urbanisme (PLUi) ou avant toute approbation de projet d'aménagement.

Monsieur le Maire

C'est assez exhaustif. C'est long, mais tout y est, je pense.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

➔ **TIRE** le bilan de la concertation suite à l'étude de rénovation urbaine menée par la CARENE et la commune sur le secteur de la rue Pasteur-Place de la Gare suivant les éléments de synthèse évoqués ci-dessus,

➔ **DIT** que tout projet à venir devra tenir compte et s'appuyer sur les orientations issues de la concertation,

➔ **DIT** que toute évolution significative de ce projet devra faire l'objet d'une nouvelle concertation.

DELIBERATION N° 5

17 AVENUE VICE-AMIRAL HALGAN : ACQUISITION D'UN IMMEUBLE BATI AUPRES DE LA CARENE DANS LE CADRE DE LA REVITALISATION DU CŒUR DE VILLE

Rapporteur : Madame Viviane BOSSE-PERUS

Exposé

La société « SIPAR » foncière de la société TotalEnergies a récemment cédé de nombreux immeubles d'habitation inoccupés à la CARENE, à SILENE et à l'EPF de Loire-Atlantique afin de permettre la mise en œuvre de la politique de l'habitat définie conjointement par la CARENE et la ville dans le cadre du PLH 2022-2027.

Un de ces immeubles situé 17 avenue Vice-Amiral à l'angle de l'avenue de la Paix a été acheté par la CARENE dans le but d'y réaliser quatre logements locatifs sociaux. Compte tenu de son emplacement stratégique sur la place Armand Morvan la commune de Donges souhaite que soit réalisé en rez-de-chaussée de cet immeuble cadastré section BI 221 et 502 pour 410 m² un local destiné à recevoir un commerce ou une activité de service. En complément, compte tenu des besoins existants en logement d'urgence, un ou plusieurs logements pourraient être réalisés.

Ce bien, inoccupé depuis plus d'une dizaine d'années, d'environ 160 m² de surface habitable, auquel il convient d'ajouter un garage, un grenier aménageable et différentes dépendances a été estimé à 99 400 € par le pôle d'évaluation domaniale de la drfp44. Sa transformation doit permettre la création d'un local d'au moins 60 m² en rez-de-chaussée ainsi qu'au moins deux logements d'urgence.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui d'acquérir l'immeuble appartenant à la CARENE situé 17 avenue du Vice-Amiral Halgan, cadastré section BI 221 et 502, au prix de 99 400 €, en vue d'y créer un local d'activités en rez-de-chaussée ainsi qu'un ou plusieurs logements d'urgence dans les étages.

Madame Viviane BOSSE-PERUS

Donc, vous avez le plan qui a été joint au dossier.

J'ai d'ores et déjà un contact pour le rez-de-chaussée, je crois que je vous en avais déjà informé, pour y créer, si nous en avons l'autorisation, une mini-crèche. C'est à l'étude, car nous devons aller un peu plus loin concernant la réglementation d'accueil des enfants dans cette zone. Ce bâtiment est appelé à se développer très vite si cette délibération est adoptée.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE** l'acquisition à la CARENE de l'immeuble situé 17 avenue du Vice-Amiral Halgan, parcelles cadastrées section BI 221 et 502, au prix de 99 400 € en vue d'y créer un local d'activités en rez-de-chaussée ainsi qu'un ou plusieurs logements d'urgence dans les étages.

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de l'acte notarié correspondant.

DELIBERATION N° 6

DENOMINATION DE VOIES EXISTANTES DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES DE L'ADRESSAGE COMMUNAL

Rapporteur : Daniel SIMON

Exposé

Pour des raisons de sécurité et pour permettre un adressage correct des bâtiments présents sur le territoire communal, il est nécessaire que chaque bâtiment soit rattaché à une voie existante ce qui suppose que celle-ci soit dénommée. Depuis 2021 la commune de Donges a engagé un important travail de dénomination des voies existantes en commençant par le village de la Pommeraye, en poursuivant par les ZI de Jouy et de Bonne Nouvelle puis par un certain nombre de voies situées au sud de la RN 171.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui de dénommer l'ensemble des voies repérées aux plans ci-joint :

N° de voie (cf.plan)	Nom proposé	Début de la voie	Fin de la voie	Statut
1-	Chemin de la Compagnie	Route de Crossac	Limite communale	Chemin rural
2-	Chemin du Bois Laurent	Route de Crossac	impasse	Voie privée
3-	Chemin de la Brousse	Route de Crossac	impasse	Chemin rural
4-	Route de la Grande Fontaine	RD 773	Route de Crossac	Chemin rural
5-	Route de Grâce	Route de la Grande Fontaine	Route de Crossac	Chemin rural
6-	Chemin de la Tricardais	Route de la Grande Fontaine	RD 773	Chemin rural
7-	Rue de la Divatte	Rue de la Boulogne	RD 773	Voie communale
8-	Chemin des Champs Ronds	Rue des Marais	Chemin de Cosson	Chemin d'exploitation
9-	Chemin de Cosson	RD 773	Rue des Marais	Chemin d'exploitation
10-	Chemin de Bois Joubert	Route du Bas Rio (dénomination non officielle)	impasse	Chemin rural
11-	Chemin de beaubois	Chemin du Bretin (non officiel)	Chemin du Bas-Lan (non officiel)	Chemin rural
12-	Chemin de la Close Gallet	Chemin des Closes (non officiel)	Limite communale	Chemin rural
13-	Chemin de la Savinais	Chemin des Closes (non officiel)	impasse	Chemin rural
14-	Chemin de la Célardièrre	Chemin de l'Île de Nyon	Chemin de la Close Gallet	Chemin rural
15-	Chemin du Lin	Route de Canzac (non officiel)	Chemin de la Célardièrre	Chemin d'exploitation
16-	Chemin du petit Bois de la Buzardièrre	Ancienne RN 773	impasse	Chemin d'exploitation
17-	Route de la Mariais	Route de la Pllourdais (non officiel)	impasse	Chemin rural
18-	Chemin de la Buzardièrre	Ancienne RN 773	impasse	Chemin d'exploitation

19-	Route de Sem	Rue du Docteur Jules Poumier	Limite communale	Voie communale
20-	Route du Pingliiau	Route de Sem	Limite communale	Voie communale
21-	Impasse de Saint-Donatien	Route du Pingliiau	impasse	Chemin d'exploitation
22-	Route de la Charpentrais	Route du Pingliiau	impasse	Chemin rural
23-	Chemin de Rohan	Route du Pingliiau	Chemin du Goëlo	Chemin rural
24-	Chemin du Pohér	Chemin de Rohan	Route du Pingliiau	Chemin rural
25-	Chemin du Goëlo	Route du Pingliiau	impasse	Chemin rural
26-	Chemin de Bily	Route de Sem	Route du Vannetais	Chemin rural
27-	Route du Vannetais	Route du Pingliiau	Chemin de la rue Renard (non officiel)	Chemin rural
28-	Route du Léon	Route de Sem	Route du Pingliiau	Voie communale
29-	Chemin du Méné	Route du Léon	impasse	Voie communale
30-	Chemin du pays de Retz	Route du Léon	impasse	Voie communale
31-	Impasse du coglais	Route de Sem	impasse	Voie communale
32-	Route du Trégor	Route de Sem	Route de Cornouaille	Voie communale
33-	Chemin de Penthièvre	Route du Trégor	impasse	Voie privée
34-	Impasse de l'Aubinais	Route de Cornouaille	impasse	Voie privée
35-	Route de Cornouaille	Route de Sem	Chemin du Tertre morin	Voie communale
36-	Impasse de l'Aubaudais	Rue Armand de Gramont	impasse	Chemin rural
37-	Chemin de Mondhéry	Route de Sem	Impasse	Chemin rural
38-	Chemin du Tertre Morin	Rue Armand de Gramont	Route de Cornouaille	Chemin rural

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Je ne vais pas revenir sur les 38 noms qui ont été donnés. C'est juste pour les démarches qui peuvent en découler sur les mises à jour d'enregistrements auprès des Chambres de Commerce, auprès des différentes administrations, est-ce qu'il est entendable que les commerçants, les entreprises ou les autoentrepreneurs qui auraient des démarches à faire qui entraîneraient un coût, et peut-être les particuliers, mais là, je ne maîtrise pas, puissent bénéficier d'un « coup de pouce » ou d'une aide, d'une façon ou d'une autre, de la part de la Mairie, pour pouvoir réaliser ces démarches ? Puisque les adresses existent déjà, mais elles vont changer, à un pouième prêt ou avec un numéro, ils vont avoir besoin de cet accompagnement concernant le coût financier.

Monsieur François CHENEAU

La question a déjà été posée lors de la première série de dénominations de rues. Il avait été recherché quel était le coût des formalités de changement d'adresse, de siège auprès du registres du Commerce, auprès de la Chambre de Commerce. Cela pouvait être, selon les artisans, les sociétés ou les agriculteurs, c'était de l'ordre de quelques centaines d'euros pour certains. Simplement, à l'époque où nous avons essayé de voir s'il y avait des aides possibles, je parle d'aides extérieures à la Commune, pour ce genre de démarches. Nous n'en avons pas trouvé. Par ailleurs, pour la Commune, nous n'avons pas de crédits disponibles pour ce genre de démarches non plus, sachant que cela aurait pu représenter une somme de plusieurs milliers d'euros.

Nous avons essayé de savoir qu'elles étaient les entreprises implantées, mais, ce n'est pas toujours facile, car la Commune n'est pas toujours informée des adresses de sièges d'entreprises sur son territoire. Il y a des entreprises qui sont sous forme de sociétés, domiciliées chez des particuliers, ou d'autres qui sont sous forme d'associations, là c'est différent. Les formalités de changement de siège d'association, c'est moins cher que les formalités de changement au registre du Commerce.

Aujourd'hui, nous n'avons pas identifié beaucoup d'entreprises dans les voiries dénommées. Nous pensons qu'il y en a quelques une, mais en tout cas, nous sommes sûrs qu'il y a quelques agriculteurs qui ne se sont pas manifestés, en tant qu'agriculteurs. Pour la série précédente, il y en avait un qui s'était manifesté.

Je dis très clairement, qu'aujourd'hui, nous n'avons pas de ligne au budget, permettant de payer à la place des intéressés ces changements. Les autres communes de la CARENE qui sont dans la même démarche que nous, parce que nous ne sommes pas isolés, d'après mes renseignements, n'ont pas non plus de dispositifs d'aides. Alors, nous pouvons le regretter. En fait, c'est quelque chose qui passe en charges de l'entreprise et qui ne se fera qu'une seule fois. Parce qu'une fois que l'on a donné le nom à une rue qui n'existait pas, il n'y aura pas de nouveau changement de rue.

Monsieur Vincent MIAULT

Une petite précision, parce que si justement, il y avait des agriculteurs qui étaient impactés, il existe à la CARENE, des aides qui peuvent être « ciblées » sur ce point. Il faut le savoir et il faudrait quand même se renseigner. Pour les entreprises aussi, il y a peut-être des démarches similaires.

Monsieur le Maire

Nous nous sommes renseignés auprès de la Chambre de Commerce.

Monsieur Vincent MIAULT

Allez voir la CARENE peut-être directement, car je sais qu'elle a des fonds. Pour l'agriculture, j'en suis sûr, parce que nous en avons parlé encore la semaine dernière.

Monsieur le Maire

Nous pouvons toujours l'interroger.

Monsieur Vincent MIAULT

Pour les entreprises, il faut voir, parce qu'il y a, quand même, beaucoup d'entreprises sur le territoire de la CARENE. Elle a peut-être un budget qui pourrait faire le « bonheur » de certaines entreprises.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Le jour de la Commission, je n'avais pas forcément, fait attention au plan.

Vous aviez dit qu'il y avait des noms de lieudits qui disparaissaient et qu'il y avait très peu de Dongeois qui s'en souvenaient. C'est vrai, que là, dans le nouvel adressage, il y a des noms de lieudits, des noms de villages qui vont disparaître. Qu'est ce qui pourra être fait ? Est-ce que, sur les plaques qui vont être posées, on ne pourrait pas mettre « anciennement village de la Sencie » ou autre... ? C'est l'exemple qui me vient en tête.

Monsieur le Maire

Déjà, il y a une « rue de la Sencie », qui n'est pas à « la Sencie », qui pose déjà un problème, parce qu'il y a des livreurs qui cherche un numéro, alors que c'est « rue de la Sencie », et ils vont chercher à « la Sencie ». Je pense que le nom de « la Sencie » ne va pas disparaître. Cela restera un quartier, c'est plus qu'un lieudit, c'est plus qu'un village, c'est un vrai quartier.

C'est comme on dit toujours « Trélagot ». La « rue de Trélagot » est limitée, mais, le quartier de « Trélagot », il est bien connu et il va au-delà de la rue. Le nom ne risque pas de se perdre.

Nous avons même été au-delà pour éviter que des noms se perdent. Lorsque nous avons fait donner des noms de rues avec SILENE, dans le quartier des « Clos Mignons », nous avons « ressuscité », des noms de rues ou de quartiers disparus de l'ancien bourg, par exemple, « la rue des Sables », « la Platière », « Sainte-Barbe », « Saint-Georges » tout cela c'était l'ancien bourg et c'est réapparu, parce que nous avons estimé que cela faisait partie de la « Mémoire ».

Donc, je ne suis pas forcément inquiet sur « la Sencie ». Après, il est vrai qu'à « la Sencie », il fallait faire preuve d'imagination parce que, vu le nombre de petites voies, en impasses, et de petites routes, à dénommer, il fallait trouver une cohérence et nous l'avons trouvée, en donnant des noms des pays de Bretagne. Donc, nous en avons un certain nombre.

De même que, maintenant, à la Pommeraye, nous savons très bien que ce sont les cours d'eau de Loire-Atlantique, par exemple : « le Brivet », « Le Tenu », « la Chézine », etc... Au quartier de « la Sencie », ce sera « le Penthièvre », « le Goëlle », « la Cornouaille », « le Pays de Retz », « le Coglet », « le Léon », etc...

C'est de cette façon que nous allons fonctionner. Mais, je ne suis pas forcément inquiet sur la disparition des lieudits, sachant que le « chemin de la Charpenterais » et le « Chemin de Saint-Donatien » vont rester. Il y a juste « le chemin de Brilouze », qui est enregistré à l'ancien cadastre comme « Brilouze », qui va être sous un autre nom « le Tertre Morin ». La « Mémoire » demeure quand même dans les quartiers et les villages, malgré les noms des rues qui vont arriver, je pense.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

25 pour

Et 3 abstentions (Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame Christine MISIN et Monsieur PABOIS Alain)

➔ **DECIDE DE DENOMMER** un ensemble de voies situées au sud de la RN 171 de la manière suivante :

N° de voie (cf.plan)	Nom proposé	Début de la voie	Fin de la voie	Statut
1-	Chemin de la Compagnie	Route de Crossac	Limite communale	Chemin rural
2-	Chemin du Bois Laurent	Route de Crossac	impasse	Voie privée
4-	Chemin de la Brousse	Route de Crossac	impasse	Chemin rural
4-	Route de la Grande Fontaine	RD 773	Route de Crossac	Chemin rural
5-	Route de Grâce	Route de la Grande Fontaine	Route de Crossac	Chemin rural

39-	Chemin de la Tricardais	Route de la Grande Fontaine	RD 773	Chemin rural
40-	Rue de la Divatte	Rue de la Boulogne	RD 773	Voie communale
41-	Chemin des Champs Ronds	Rue des Marais	Chemin de Cosson	Chemin d'exploitation
42-	Chemin de Cosson	RD 773	Rue des Marais	Chemin d'exploitation
43-	Chemin de Bois Joubert	Route du Bas Rio (dénomination non officielle)	impasse	Chemin rural
44-	Chemin de beaubois	Chemin du Bretin (non officiel)	Chemin du Bas-Lan (non officiel)	Chemin rural
45-	Chemin de la Close Gallet	Chemin des Closes (non officiel)	Limite communale	Chemin rural
46-	Chemin de la Saviniais	Chemin des Closes (non officiel)	impasse	Chemin rural
47-	Chemin de la Célardière	Chemin de l'Île de Nyon	Chemin de la Close Gallet	Chemin rural
48-	Chemin du Lin	Route de Canzac (non officiel)	Chemin de la Célardière	Chemin d'exploitation
49-	Chemin du petit Bois de la Buzardière	Ancienne RN 773	impasse	Chemin d'exploitation
50-	Route de la Mariais	Route de la Pllourdaïs (non officiel)	impasse	Chemin rural
51-	Chemin de la Buzardière	Ancienne RN 773	impasse	Chemin d'exploitation
52-	Route de Sem	Rue du Docteur Jules Poumier	Limite communale	Voie communale
53-	Route du Pingliau	Route de Sem	Limite communale	Voie communale
54-	Impasse de Saint-Donatien	Route du Pingliau	impasse	Chemin d'exploitation
55-	Route de la Charpentrais	Route du Pingliau	impasse	Chemin rural
56-	Chemin de Rohan	Route du Pingliau	Chemin du Goëlo	Chemin rural
57-	Chemin du Poher	Chemin de Rohan	Route du Pingliau	Chemin rural
58-	Chemin du Goëlo	Route du Pingliau	impasse	Chemin rural
59-	Chemin de Bily	Route de Sem	Route du Vannetais	Chemin rural
60-	Route du Vannetais	Route du Pingliau	Chemin de la rue Renard (non officiel)	Chemin rural
61-	Route du Léon	Route de Sem	Route du Pingliau	Voie communale
62-	Chemin du Méné	Route du Léon	impasse	Voie communale
63-	Chemin du pays de Retz	Route du Léon	impasse	Voie communale
64-	Impasse du coglais	Route de Sem	impasse	Voie communale
65-	Route du Trégor	Route de Sem	Route de Cornouaille	Voie communale
66-	Chemin de Penthièvre	Route du Trégor	impasse	Voie privée
67-	Impasse de l'Aubinais	Route de Cornouaille	impasse	Voie privée
68-	Route de Cornouaille	Route de Sem	Chemin du Tertre morin	Voie communale
69-	Impasse de l'Aubaudais	Rue Armand de Gramont	impasse	Chemin rural
70-	Chemin de Mondhéry	Route de Sem	Impasse	Chemin rural
71-	Chemin du Tertre Morin	Rue Armand de Gramont	Route de Cornouaille	Chemin rural

DELIBERATION N° 7

EGLISE SAINT-MARTIN : SOLLICITATION DU MINISTERE DE LA CULTURE POUR QUE SOIT ENGAGEE UNE PROCEDURE DE CLASSEMENT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé

Le 19 mai 2022 le Conseil Municipal de Donges autorisait Monsieur le Maire à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire, afin que soit engagée la procédure d'inscription de l'Eglise Saint-Martin à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Par arrêté du 9 mai 2023, le Préfet de la Région des Pays de la Loire prononçait l'inscription de la totalité du bâtiment après l'avis favorable de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture rendu le 31 mars 2023,

Aujourd'hui, compte tenu de la valeur historique, patrimoniale et architecturale du monument unanimement reconnue, il est proposé d'aller plus loin dans la protection accordée à celui-ci en sollicitant le ministère de la Culture pour obtenir le classement de l'Eglise au titre des monuments historiques après avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture.

Outre la procédure de désignation, la différence entre l'inscription et le classement réside principalement en deux points :

- le classement permet des taux de subvention plus importants de l'ordre de 30 à 40 % du montant des travaux de réhabilitation pouvant être complétés par des aides régionales et départementales (15 à 20 % en cas d'inscription),
- les travaux sur monuments historiques classés obligent le recours à un maître d'œuvre en la personne de l'architecte du patrimoine ou de l'architecte en chef des monuments historiques selon les travaux envisagés, sauf pour les petits travaux « de réparation d'entretien » (peinture à l'identique, remplacement d'une tuile...)

En revanche il n'existe pas de différence concernant l'impact de la protection sur les travaux réalisés dans le périmètre de covisibilité de l'édifice ou dans le périmètre délimité des abords (PDA) ou tous les travaux, qu'ils soient soumis ou non à autorisation d'urbanisme sont conditionnés à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Il est rappelé qu'à cet égard, le PDA devrait être soumis à enquête publique en même temps que la modification n° 3 du PLUi et devrait entrer en vigueur à la même date c'est à dire en janvier 2025 suivant le calendrier prévisionnel.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui de solliciter le ministère de la Culture afin que soit engagée la procédure de classement de l'Eglise Saint-Martin, conformément à l'article L 621-5 du code du patrimoine.

Monsieur le Maire

J'ajoute que ce classement a fait l'objet d'un vœu unanime de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture, le 31 mars 2023, donc à l'unanimité, la Commission s'est prononcée en faveur de l'inscription, mais, elle aussi, a émis le vœu, elle ne peut pas faire autre chose que d'émettre un vœu, mais elle a demandé que « nous passions de division régionale en division nationale », compte tenu de l'intérêt du sanctuaire, du bâtiment, et de sa reconnaissance.

Je pense qu'il faut souligner, au sein de ce Conseil, le travail très important qui a été mené par Madame PERON-BIENVENU, de la DRAC, qui a fait un travail d'archives extrêmement important et qui s'est consacrée, avec beaucoup d'énergie, elle et ses collègues, parce que c'est un travail d'équipe, à la reconnaissance de ce bâtiment, dans l'architecture du 20ème siècle de la reconstruction. Et, à tel point que, après avoir présenté succinctement les résultats de ces travaux, l'autre jour, lors des Journées du Patrimoine, Madame PERON-BIENVENU a rédigé un article dans le Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Loire-Atlantique, bulletin qui va être présenté officiellement demain soir, où nous serons, avec Viviane BOSSE-PERUS et Daniel SIMON.

Nous sommes invités à cette présentation, puisqu'il y a un article dans ce bulletin Historique et Archéologique de Loire-Atlantique, un article, je crois, de 25 pages, sur l'église de Donges. Cet article n'est pas neutre, parce que c'est un article, allons-nous dire, « scientifique », qui donne du crédit au classement et nous savons que nous avons le soutien des services du Ministère de la Culture, pour aller vers ce classement. Ce classement n'a pas d'inconvénients, il n'a que des avantages, en terme de soutien financier, parce que nous aurons besoin, dans quelques années, de faire financer des travaux lourds dans ce bâtiment. Classement ou pas, il y avait des travaux lourds à faire. Le classement, c'est l'opportunité d'en faire financer la plus grande partie possible par l'État et les autres collectivités. Donc, c'est aussi dans cette démarche financière que nous sommes, pour éviter que la Commune ait trop à dépenser sur cette réhabilitation d'un sanctuaire, qui a quand même, plus de 65 ans, 66 ans cette année.

C'est dans cette démarche-là, que nous sommes, et puis, si nous allons vers ce classement, ce sera une reconnaissance encore plus grande de l'intérêt de l'église, avec tous les aspects vitraux, sculptures, architecture, concept de bâtiment qui a été présenté. Nous pouvons envisager qu'il y aura, sans doute, des demandes de visite plus importantes. Cela a déjà commencé et cela contribuera à l'attractivité.

Madame Viviane BOSSE-PERUS

Je peux confirmer ce que dit Monsieur le Maire, c'est-à-dire que la fréquentation a d'ores et déjà commencé, dans le sens où j'ai moi-même la clé de l'église et je fais visiter. Je fais visiter, non pas pour aller prêcher, mais pour faire visiter le bâtiment. Je l'ai fait à plusieurs reprises, depuis trois mois, et c'est vrai que c'est vraiment un grand succès.

Je tiens à rassurer également les riverains de la place et nos concitoyens, dans le sens où ce classement apportera une cohérence également au niveau architectural de la place. L'Architecte des Bâtiments de France représente une aide, et non pas une contrainte, pour les travaux qui peuvent être envisagés pour les façades et autres...

Intervention sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

C'est une délibération importante, parce que l'église a été achevée en 1957. Aujourd'hui, nous sommes dans une nouvelle étape, après 65, 66 ans, pour la pérenniser et la faire reconnaître. Avec le temps qui a passé, la « patine » est venue et, aujourd'hui, il s'agit d'en faire un élément d'attractivité et non pas, un « fardeau » dans le patrimoine à entretenir de la Ville. Il faut en faire un levier d'attractivité. Ce qui paraissait invraisemblable, il y a encore une dizaine d'années, est devenu une réalité, avec d'autres éléments d'attractivité de la Commune, parce qu'il n'y a pas que l'église. Nous le savons.

Mais, voilà, nous sommes dans une évolution de la Commune et nous nous inscrivons là-dedans, pour les décennies qui viennent et nous préparons l'avenir du bâtiment, en faisant ce classement.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

20 pour

Et 8 abstentions (Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Messieurs PABOIS Alain, MIAULT Vincent, Madame DAVID Joséphine, Messieurs PERRIN Yvonnick, BAUDICHAUD Ghislain et Madame Alice MARTIENNE.

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A SOLLICITER** le ministère de la Culture afin que soit engagée la procédure de classement de l'Eglise Saint-Martin au titre des monuments historiques,

DELIBERATION N° 8

MEDIATHEQUE JULES VERNE : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DE CLASSES

Rapporteur : Madame Yveline LECAMP

Exposé

Dans le cadre de sa mission de service public, la Médiathèque Jules VERNE accueille des classes des écoles publiques et privée de DONGES. Cet accueil se fait sur des créneaux horaires spécifiques.

Il est proposé de formaliser ces relations dans une convention de partenariat. Celle-ci définit les droits, les devoirs et les responsabilités de chacun afin de garantir les meilleures conditions d'accueil.

Sont notamment précisés dans ces conventions les engagements de la Médiathèque et de l'école ainsi que les modalités relatives aux horaires, au prêt et à la réservation de documents.

Comme le prévoit l'article 4 de cette convention, une charte d'accueil doit être préalablement signée entre la Médiathèque et l'enseignant.

Proposition

Le Conseil est appelé à approuver ce modèle de convention de partenariat qui servira à régir les relations entre la Médiathèque et chaque école.

Il est prévu que la convention de partenariat pour l'accueil de classes puisse avoir une durée de trois années scolaires avec la possibilité d'un renouvellement chaque année à son échéance par accord tacite des deux parties.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame Joséphine DAVID

Cette délibération nous interpelle un petit peu. Une charte entre la médiathèque et l'école ? Est-ce que c'est un manque de confiance pour les enseignants ? C'est l'utilisation d'un service public, et honnêtement, je ne vois pas pourquoi mettre en place une charte pour l'utilisation de la médiathèque par les enseignants.

Monsieur le Maire

Je crois que c'est pour poser les choses, dans la mesure où c'est gratuit. On crée un cadre, pour indiquer que, « oui », les écoles peuvent être en partenariat avec la médiathèque. On acte simplement que ce partenariat existe, sans qu'il y ait de tarif et que c'est un service rendu par la médiathèque.

C'est pour accueillir les classes et c'est pour acter quelque chose qui existe, mais, cela ne traduit pas une défiance. Comme dit l'autre : « Si cela va sans dire, cela va encore mieux en le disant ».

Madame Joséphine DAVID

Je m'interrogeais, parce que, jusque-là, nous sommes bien d'accord, les enseignants allaient à la médiathèque, avec les enfants, et il n'y avait rien d'écrit. Ils utilisaient bien les services de la médiathèque, de la même manière qu'ils vont l'utiliser dans le futur, et gratuitement.

Monsieur le Maire

Et gratuitement... Sauf que là, nous posons les choses, nous donnons un cadre, mais ce n'est pas une contrainte. Nous confortons des choses, et notamment, le rôle de la médiathèque. Quelque fois, cela fait du bien de rappeler les choses, officiellement, qui existent. C'est une reconnaissance.

Nous avons des écoles qui s'engagent à faciliter l'accès. Cela va dans le bon sens et je pense que, nous sommes d'accord sur la finalité.

Madame Yveline LECAMP

Cela ne pose pas de problèmes avec les écoles.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de problèmes entre la médiathèque et les écoles.

Madame Joséphine DAVID

A moi, non plus, la charte ne me pose pas de problèmes. Mais, j'ai été étonnée, en fait, parce que cela fait, quand même, des années que la médiathèque sert aux enseignants des écoles. C'est uniquement cela.

Monsieur le Maire

Nous ne délibérons pas systématiquement, parce qu'il y a un problème. Quelquefois, nous pouvons délibérer quand il n'y a pas de problème !

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE** la convention de partenariat à conclure respectivement entre la Commune et chaque Directeur d'école concerné ;

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A SIGNER** cette convention de partenariat relative à l'accueil des classes à la Médiathèque Jules VERNE.

DELIBERATION N° 9

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE L'OSCD

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé

La convention du 17 décembre 2020 de mise à disposition de trois agents communaux auprès de l'Office Socio-Culturel de Donges est en vigueur jusqu'au 31 décembre prochain.

Or, l'effectif mentionné dans cette convention doit être actualisé.

En effet, un premier agent est parti en retraite, un deuxième a modifié sa quotité de travail et les missions du troisième ne sont plus assurées par l'OSCD.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à valider l'avenant à la convention du 17 décembre 2020 fixant les conditions de mise à disposition de l'OSCD d'agents communaux.

Monsieur le Maire

Pour le vote de cette délibération, je rappelle que les membres du Conseil Municipal qui siègent, à un titre ou à un autre, au Conseil d'Administration de l'OSCD, ne peuvent pas prendre part au vote. Donc, cela concerne Yveline et Tony, et je pense que cela ne concerne qu'eux, à ma connaissance.

Il sera acté au procès-verbal, que Yveline LECAMP et Tony LETILLY n'auront pas à participer au vote de cette délibération.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

26 pour

Et 2 non-participation au vote (Madame LECAMP et Monsieur LETILLY qui siègent au conseil d'administration de l'Office Socio-Culturel Dongeois).

➔ **APPROUVE** l'avenant à la convention de mise à disposition présentée ;

➔ **AUTORISE** le Maire **A SIGNER** cette convention ainsi que tous les actes administratifs de personnel y afférant.

DELIBERATION N° 10

CREATION DE POSTES PERMANENTS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé

Plusieurs évolutions sont à étudier par ce Conseil.

Au niveau de la direction enfance, jeunesse et propreté :

Le poste de responsable de la maison des jeunes était vacant depuis juin.

Un recrutement a pu être réalisé rapidement et le candidat en question a intégré la structure le 18 septembre dernier.

Cet agent n'est pas fonctionnaire mais bénéficie d'une expérience notable auprès des jeunes de 11 à 25 ans.

Afin de pouvoir l'accueillir, dans un premier temps, en qualité de contractuel, la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps plein est attendu.

Au niveau de la Police Municipale :

Le responsable actuel de la Police Municipale a été inscrit sur la liste d'aptitude, au titre de la promotion interne, permettant d'accéder au grade de catégorie B intitulé

« chef de service de Police Municipale ». Sa nomination est à entrevoir pour octobre.

Il sera alors placé stagiaire par détachement pour effectuer sa formation d'intégration.

Au niveau du service voirie et espaces verts :

Le référent voirie a été inscrit sur la liste d'aptitude, au titre de la promotion interne, permettant d'accéder au grade d'agent de maîtrise. Sa nomination est à entrevoir pour octobre.

A cette même date, son grade initial sera supprimé.

Suite à un départ en retraite, un poste est placé à suppression :

- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps plein.

Proposition

Le Conseil municipal est donc appelé à valider la création de :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet avec effet au 18 septembre 2023,
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet au 1^{er} octobre 2023,
- 1 poste de chef de service de police municipale au 1^{er} octobre 2023,

Et la suppression de :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} octobre 2023,
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe au 1^{er} octobre 2023,

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

25 pour

Et 3 abstentions (Messieurs Alain PABOIS, Mikaël DELALANDE et Madame Christine MISIN)

➔ **DECIDE** la création/ suppression de ces postes aux dates indiquées,

➔ **ENTERINE** la mise à jour du tableau des effectifs.

DELIBERATION N° 11

CREATION DE POSTES SAISONNIERS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2, permet le recrutement de personnel contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

L'ouverture du parc de structures gonflables, évènement hivernal de la collectivité, se tient entre les 27 et 30 décembre prochain.

Proposition

Le conseil municipal est donc appelé à valider la création de 8 postes de saisonniers pour ces 5 jours incluant un jour de mise en place. Les jeunes recrutés seront là pour veiller à la sécurité et à l'amusement de l'ensemble des enfants accueillis.

Le recrutement va se lancer à la fin du mois de septembre.

Le Maire invite le conseil à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est une délibération que nous prenons tous les ans.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

25 pour

Et 3 abstentions (Messieurs Mikaël DELALANDE, Alain PABOIS et Madame Christine MISIN),

➔ **DECIDE** de la création des 8 postes de saisonniers du 26 au 30 décembre 2023.

DELIBERATION N° 12

CREATION D'UN POSTE D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé

Par délibération en date du 30 mars 2023, un poste était créé au niveau de la Direction des Finances au titre d'un accroissement temporaire d'activité et ce, pour face à la charge de travail liée au passage à la nouvelle nomenclature comptable au 1^{er} janvier prochain.

La période d'accueil du gestionnaire comptable en renfort était fixée du 03 avril au 02 octobre 2023.

Proposition

Le travail de mise en adéquation des fiches patrimoine présentes sur le logiciel de gestion interne et auprès du Comptable Général a bien avancé mais nécessite un temps complémentaire. Aussi, le renfort en gestion comptable reste-t-il d'actualité.

Le Maire invite le conseil à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

25 pour

Et 3 abstentions (Messieurs Mikaël DELALANDE, Alain PABOIS et Madame Christine MISIN).

➔ **VALIDE** la création d'un poste d'accroissement saisonnier pour ce poste d'adjoint administratif, gestionnaire comptable, à temps non-complet 28 heures du 03 octobre au 05 novembre 2023.

DELIBERATION N° 13

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION L'OUTIL EN MAIN DE DONGES

Rapporteur : Madame Yveline LECAMP

Exposé

L'association bénéficiaire dénommée L'Outil En main de Donges, dont le siège social est situé 2 Rue Boulay Paty, et dont l'objet statutaire est l'initiation des jeunes enfants à partir de 9 ans aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine, bénéficie de la mise à disposition de locaux situés dans les ateliers du service bâtiments afin de mettre en œuvre ses activités les mercredis après-midis.

La présente convention jointe en annexe, a pour objet de fixer les conditions d'utilisation des locaux communaux mis à disposition de l'association annuellement gratuitement afin de déployer son activité statutaire.

Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- A signer une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit à l'Association L'Outil En Main de Donges.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est un beau projet qui a démarré avec des gens motivés. Nous sommes très satisfaits et très contents de l'engagement des bénévoles et des enfants, bien sûr. Nous pensons que c'est une belle aventure qui est engagée et grâce, encore une fois, à tous les bénévoles qui ont bien voulu donner de leur temps, pour partager le savoir avec les enfants.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE**,

➔ **DECIDE D'AUTORISER** Monsieur le Maire **A SIGNER** une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit à l'Association L'Outil En Main de Donges.

DELIBERATION N° 14

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION F. AIR LA (FOOTBALL LOISIRS AIRBUS ATLANTIC)

Rapporteur : Monsieur Tony LETILLY

Exposé

La commune souhaite soutenir l'association F. AIR LA 1990 dans la poursuite de ses objectifs et notamment celui de développer la pratique sportive de ses adhérents. Ainsi, pour ce faire la commune mettra à la disposition de l'association les locaux et équipements du stade de football. La condition principale est que cette mise à disposition se fasse en concertation avec le D.F.C. (Donges Football Club).

Une redevance de 50 Euros TTC par utilisation des équipements par l'association sera perçue par la commune.

La présente convention jointe en annexe, a pour objet de fixer les conditions d'utilisation des locaux communaux mis à disposition de l'association annuellement.

Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer une convention de mise à disposition de locaux et d'équipements de football à l'Association F. AIR LA (Football Loisirs Airbus Atlantic),
- à percevoir la redevance relative à cette utilisation.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Avons-nous une notion du nombre d'interventions qui sont prévues ?

Monsieur Tony LETILLY

C'est marqué dans la convention, il y a 16 interventions.

Monsieur Vincent MIAULT

J'avais juste une petite question par rapport au fait que, Airbus est à Montoir, et savez-vous si Airbus a demandé à Montoir, avant de venir à Donges ? J'ai trouvé cela étonnant qu'ils viennent à Donges.

Ils ont été a une période, effectivement à Montoir. Ensuite, les dernières années, ils étaient sur Saint-Malo-de-Guersac, et là, aujourd'hui, ils nous ont demandé. La convention est signée pour une année, avec une année renouvelable.

Moi, je leur ai bien signifié que cette convention était signée, effectivement, pour une année, voire peut-être deux ans, mais que cela n'allait pas perdurer dans le temps. C'est une solution de dépannage, en attendant qu'ils trouvent une solution de leur côté.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Et sur la redevance, comment avez-vous fait une estimation ? Comment avez-vous procédé ?

Monsieur Tony LETILLY

C'était « en gros », les montants qui étaient perçus, alors un petit peu moins, avec Saint-Malo-de-Guersac. C'était dans cet ordre de tarif.

Après, cela concerne 16 interventions, « en gros », d'une heure et demie. C'est le temps d'un match, et encore, de mémoire, il doit y avoir onze ou douze matchs et cinq périodes d'entraînements et les entraînements durent rarement une heure et demie. Cela reste « en gros » l'utilisation d'une semaine par le club du DFC.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Cela couvre les frais d'éclairage, de fluides, d'eau, d'entretien sanitaire, de personnel de ménage...

Monsieur Tony LETILLY

A mon avis, pas tout à fait, « non ».

Monsieur Mikaël DELALANDE

D'accord.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE**,

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire :

➔ **A SIGNER** une convention de mise à disposition de locaux et d'équipements de football à l'Association F. AIR LA (Football Loisirs Airbus Atlantic),

➔ **A PERCEVOIR** la redevance relative à cette utilisation.

DELIBERATION N° 15

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL A LA SOCIETE ATLANTIC PROD DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN CIRQUE

Rapporteur : Monsieur Tony LETILLY

Exposé

Dans le cadre de l'implantation temporaire d'un chapiteau de cirque, la commune souhaite mettre à la disposition de la société ATLANTIC PROD du 11 décembre 2023 au 7 janvier 2024, un emplacement sur un terrain communal jouxtant les salles de sports, rue Léo Lagrange, sur le plateau sportif extérieur.

Les élus souhaitent par cette autorisation permettre à la société de mettre en œuvre son activité saisonnière d'école de cirque et de spectacles liés aux jeux du cirque. Des activités en lien avec les écoles Dongeoise seront notamment programmées. Un tarif préférentiel sera appliqué par la société dans ce cadre.

Un compteur sera mis en place pour comptabiliser l'électricité consommée par le cirque. Ainsi le tarif de 0,33 €/kWh est proposé à la validation (tarif incluant le prix moyen du kWh au gymnase – des frais de transport et d'acheminement de l'énergie et des taxes et contributions).

Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- A signer une convention avec la Société ATLANTIC PROD pour définir les modalités de cette mise en œuvre.
- A instaurer le tarif de 0,33 €/kWh à facturer au cirque le temps de son installation.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE**,

➔ **DECIDE D'AUTORISER** Monsieur le Maire **A SIGNER** une convention avec la Société ATLANTIC PROD pour définir les modalités de cette mise en œuvre.

➔ **INSTAURE** le tarif de 0,33 €/kWh consommé par le cirque.

DELIBERATION N° 16

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L 2122-22 DU CGCT)

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions et des opérations de déclarations d'intention d'aliéner prises depuis le Conseil Municipal du 22 juin dernier :

➔ Convention de mutualisation du foyer communal sis 36 avenue des Herlains en date du 15 juin 2023 ;

➔ Convention de mise à disposition exceptionnelle de la salle des Guifettes à l'Association « Les Zix » pour son activité statutaire en date du 8 août 2023.

Registre des Déclarations d'Intention d'Aliener

Dossier	Date de dépôt	Propriétaire	Demandeur	Bien	Adresse du Bien	Surface Parcelle	Surface Utile en copropriété	Prix de vente Com.	Acquéreur	Date de décision	Décision	
IA 044 052 23 00053	9 mai 2023	Monsieur COLPIN Michel 16 la crepelais 44480 44480	Jean-Louis LESBATS et Pierre BIHAN	Bâti sur terrain propre	16 la crepelais	952		240000	GRASSET ép GUILLOU Françoise	20 juin 2023	Pas d'acquisition	
				PLU								Numéro parcelle
				UHa3b								ZC 415
IA 044 052 23 00053	9 mai 2023	Monsieur COLPIN Michel 16 la crepelais 44480 44480	Jean-Louis LESBATS et Pierre BIHAN	Bâti sur terrain propre	16 la crepelais	952		240000	GUILLOU Michel	20 juin 2023	Pas d'acquisition	
				PLU								Numéro parcelle
				UHa3b								ZC 415
IA 044 052 23 00054	11 mai 2023	Monsieur LE LUDEC Yann 8 rue Armand de Gramont 44480 44480	NOTAIRES PRESQU'ILE ASSOCIES	Bâti sur terrain propre	8 Armand de Gramont	464		240000	LEROUX Anne- Sophie	20 juin 2023	Pas d'acquisition	
				PLU								Numéro parcelle
				UBa1								BM 1330
IA 044 052 23 00054	11 mai 2023	Monsieur LE LUDEC Yann 8 rue Armand de Gramont 44480 44480	NOTAIRES PRESQU'ILE ASSOCIES	Bâti sur terrain propre	8 Armand de Gramont	464		240000	LEROUX Erwan	20 juin 2023	Pas d'acquisition	
				PLU								Numéro parcelle
				UBa1								BM 1330
IA 044 052 23 00055	15 mai 2023	Monsieur BARRETEAU Médéric 27 rue de Bretagne 44480 44480	NOTAIRES PRESQU'ILE ASSOCIES	Bâti sur terrain propre	27 rue de de Bretagne	278		169000	Indéfini	20 juin 2023	Pas d'acquisition	
				PLU								Numéro parcelle
				UBa1								BM 145
IA 044 052 23 00056	17 mai 2023	GP IMMO 34 RUE DE LA CHALANDIERE 44550 44550	STRATEIA	Non bâti	602 la Sencie	284		40000	COLPIN (née MOISAN) Maryline	20 juin 2023	Pas d'acquisition	
				PLU								Numéro parcelle
				UHa1								YI 616

IA 044 052 23 00057	9 mai 2023	BASLEY IMMOBILIER 34 RUE VICTOR HUGO 49100 49100	Maître Louis COLLIN	Bâti sur terrain propre PLU Numéro parcelle UHa1 ZE 609	41 LA CROIX D ER	826		205000	GUILLAUME Antoine	19 juin 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00058	22 mai 2023	Monsieur TACHEN Yvon 2 PARC MEZOU 22970 22970	Maître BERTHO Mickaël	Bâti sur terrain propre PLU Numéro parcelle UBa1 BM 1526	12 RUE ARMAND DE GRAMONT	744		197100	RAUTUREAU Laurine	19 juin 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00058	22 mai 2023	Monsieur TACHEN Yvon 2 PARC MEZOU 22970 22970	Maître BERTHO Mickaël	Bâti sur terrain propre PLU Numéro parcelle UBa1 BM 1526	12 RUE ARMAND DE GRAMONT	744		197100	GUILLO Dylan	19 juin 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00059	1 juin 2023	Madame ANDRIULO Liliane 6 rue de Vendée 44480 44480	OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE	Bâti sur terrain propre PLU Numéro parcelle UBa1 BM 1027 UBa1 BM 1030	6 rue de Vendée	1302		194000	CARIOU Sébastien	20 juin 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00059	1 juin 2023	Madame ANDRIULO Liliane 6 rue de Vendée 44480 44480	OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE	Bâti sur terrain propre PLU Numéro parcelle UBa1 BM 1027 UBa1 BM 1030	6 rue de Vendée	1302		194000	CARIOU Marie	20 juin 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00060	2 juin 2023	SOCIETE NAZAIRIENNE DE DEVELOPPEMENT par abréviation "SONADEV" 6 place Pierre Sépard 44600 44600	Maître SASSIER Pierre	Non bâti PLU Numéro parcelle UBa1 BL 1039	rue Nelson Mandela	240		27120	DUVAL Marine	18 juil. 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00061	2 juin 2023	SONADEV TERRITOIRES PUBLICS 6 place Pierre Sépard 44600 44600	DELTOUR ALEXANDRA	Non bâti PLU Numéro parcelle	ZAC des Six Croix 2	8883		355320	SCCV ACTI DONGES 1	18 juil. 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00062	2 juin 2023	Monsieur PRIOUX Eric	DELTOUR ALEXANDRA	Bâti sur terrain propre	8	359		128000	HECQUARD Maëva	20 juin 2023	Pas d'acquisition

		2 route de l'Etang 44600 44600		PLU UBa1	Numéro parcelle YK 424	rue Henri Becquerel						
IA 044 052 23 00062	2 juin 2023	Monsieur PRIOUX Eric 2 route de l'Etang 44600 44600	DELTOUR ALEXANDRA	Bâti sur terrain propre		8	359		128000	CHAUVET Anthony	20 juin 2023	Pas d'acquisition
				PLU UBa1	Numéro parcelle YK 424	rue Henri Becquerel						
IA 044 052 23 00063	5 juin 2023	Madame HOUGRON Stéphanie 18 avenue de la Paix 44480 44480	Maître Amélie COYAUD	Bâti sur terrain propre		18	139		193000	NAIL Quentin	20 juin 2023	Pas d'acquisition
				PLU UAa2	Numéro parcelle BI 228	avenue de la Paix						
IA 044 052 23 00063	5 juin 2023	Madame HOUGRON Stéphanie 18 avenue de la Paix 44480 44480	Maître Amélie COYAUD	Bâti sur terrain propre		18	139		193000	NOBLET Aurélie	20 juin 2023	Pas d'acquisition
				PLU UAa2	Numéro parcelle BI 228	avenue de la Paix						
IA 044 052 23 00064	7 juin 2023	1 place de la demi-lune 49300 49300	Maître Amélie COYAUD	PLU UBa3	Numéro parcelle YE 394	allée des Cots Prés	728			LE BLANC Virginie	20 juin 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00064	7 juin 2023	Madame LE ROY Stéphanie 1 place de la demi-lune 49300 49300	Maître Amélie COYAUD	Bâti sur terrain propre		19	728		245000	LE MEUR Erwan	20 juin 2023	Pas d'acquisition
				PLU UBa3	Numéro parcelle YE 394	allée des Cots Prés						
IA 044 052 23 00065	8 juin 2023	Madame CHARRIER Soisic 714 La Sencie 44480 44480	Jean-Louis LESBATS et Pierre BIHAN	Bâti sur terrain propre			651		50000	MICHARD Méisande	20 juin 2023	Pas d'acquisition
				PLU UBa1	Numéro parcelle BM 61	Avenue des Herlains						
IA 044 052 23 00065	8 juin 2023	Madame CHARRIER Soisic 714 La Sencie 44480 44480	Jean-Louis LESBATS et Pierre BIHAN	Bâti sur terrain propre			651		50000	MICHARD Julien	20 juin 2023	Pas d'acquisition
				PLU UBa1	Numéro parcelle BM 61	Avenue des Herlains						
IA 044 052 23 00066	8 juin 2023	Monsieur TACHEN Yvon 2 PARC MEZOU	Maître Mickaël BERTHO	Non bâti PLU	Numéro parcelle	4 RUE DES SORBIERS	507		65100	CLAVIER Nicolas	19 juin 2023	Pas d'acquisition

		22970 22970		UBa1	BM 1528							
IA 044 052 23 00066	8 juin 2023	Monsieur TACHEN Yvon 2 PARC MEZOU 22970 22970	Maître Mickaël BERTHO	Non bâti		4	507		65100	SEILLER Alexandra	19 juin 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	RUE DES SORBIERS						
				UBa1	BM 1528							
IA 044 052 23 00067	12 juin 2023	Madame HOUGRON Stéphanie 18 Avenue de la Paix 44480 44480	Jean-Louis LESBATS et Pierre BIHAN	Bâti sur terrain propre		18	139		193000	NOBLET Aurélie	20 juin 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	Avenue de la Paix						
				UAa2	BI 228							
IA 044 052 23 00067	12 juin 2023	Madame HOUGRON Stéphanie 18 Avenue de la Paix 44480 44480	Jean-Louis LESBATS et Pierre BIHAN	Bâti sur terrain propre		18	139		193000	NAIL Quentin	20 juin 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	Avenue de la Paix						
				UAa2	BI 228							
IA 044 052 23 00068	12 juin 2023	Madame KERMASSON Annie La Tenue 44410 44410	MERY	Bâti sur terrain propre		14	589		135000	PROUST PROUST	20 juin 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	rue des Castors						
				UAa2	BI 282							
IA 044 052 23 00068	12 juin 2023	Madame KERMASSON Annie La Tenue 44410 44410	MERY	Bâti sur terrain propre		14	589		135000	BLAIS LAURENCE	20 juin 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	rue des Castors						
				UAa2	BI 282							
IA 044 052 23 00069	13 juin 2023	Monsieur LEMARIE Fabrice 13 chemin du Bas Matz 44260 44260	ENTRE LOIRE ET VILAINE	Bâti sur terrain propre		53 Bis	679		200000	MUNOZ Eva	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	rue du Stade						
				UBa1	YL 239							
IA 044 052 23 00069	13 juin 2023	Monsieur LEMARIE Fabrice 13 chemin du Bas Matz 44260 44260	ENTRE LOIRE ET VILAINE	Bâti sur terrain propre		53 Bis	679		200000	LEMARIE Evann	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	rue du Stade						
				UBa1	YL 239							
IA 044 052 23 00070	15 juin 2023	Monsieur LERAY Fabien 15 rue de l'Aubier 44390 44390	OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE	Bâti sur terrain propre		88	7340	40,74	109000	CARTON Laurent	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	Avenue des Herlains						
				UBa1	YE 94							

				UBa1	YE 95							
IA 044 052 23 00071	16 juin 2023	Monsieur MERLET Geoffrey 58 bis le Rio de Canzac 44480 44480	Maître Amélie COYAUD	Bâti sur terrain propre		58 bis	504		220000	DEVERGNE Christelle	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	le Rio de Canzac						
				UHa3b	ZC 392							
				UHa3b	ZC 394							
IA 044 052 23 00071	16 juin 2023	Monsieur MERLET Geoffrey 58 bis le Rio de Canzac 44480 44480	Maître Amélie COYAUD	Bâti sur terrain propre		58 bis	504		220000	NORMAND Laurent	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	le Rio de Canzac						
				UHa3b	ZC 392							
				UHa3b	ZC 394							
IA 044 052 23 00072	19 juin 2023	Monsieur PICAULT Michel 54 rue du Stade 44480 44480	DE LAUZANNE Olivier	Bâti sur terrain propre		54	654		194000	KOZEL Mathis	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	rue du stade						
				UBa1	YK 457							
IA 044 052 23 00073	22 juin 2023	Madame PERROIS Antoinette 110 L'AUBAUDAIS 44480 44480	OFFICE NOTARIAL NOT'ATLANTIQUE	Non bâti			916		13000	PAULMIER Jennifer	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	L'AUBAUDAIS						
				UHa1	YI 580							
IA 044 052 23 00073	22 juin 2023	Madame PERROIS Antoinette 110 L'AUBAUDAIS 44480 44480	OFFICE NOTARIAL NOT'ATLANTIQUE	Non bâti			916		13000	MAURY Kevin	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	L'AUBAUDAIS						
				UHa1	YI 580							
IA 044 052 23 00074	23 juin 2023	Monsieur ROSET Wilson 4 rue Olympe de Gouges 44480 44480	OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE	Bâti sur terrain propre		4	634		300000	Indéfini	24 juil. 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	rue Olympe de Gouges						
				UBa1	YE 423							
				UBa1	YE 435							
				UBa1	YE 436							
IA 044 052 23 00075	23 juin 2023	Monsieur GICQUIAUD Fabien 12 rue Simone Veil 44480 44480	Maître Amélie COYAUD	Bâti sur terrain propre		12	274		226000	PAIS Oscar	24 juil. 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	rue Simone Veil						
				UBa1	BL 905							

				UBa1 UBa1 UBa1	BL 914 YE 429 YE 432							
IA 044 052 23 00076	27 juin 2023	Monsieur MARIE Guillaume 114 l'Aubaudais 44480 44480	ENTRE LOIRE ET VILAINE	Bâti sur terrain propre PLU UH1 UH1 UH1 AA1a AA1a UH1	Numéro parcelle YI 157 YI 286 YI 287 YI 597 YI 599 YI 599	114 l'Aubaudais	1369		185000	BRANDEHO Florian	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00077	27 juin 2023	Madame PERRIN Marylène 3 rue Armand de Gramont 44480 44480	OFFICE NOTARIAL NOT'ATLANTIQUE	Non bâti PLU	Numéro parcelle	rue de la Sorbonne	445		52000	HOUIS Kévin	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00077	27 juin 2023	Madame PERRIN Marylène 3 rue Armand de Gramont 44480 44480	OFFICE NOTARIAL NOT'ATLANTIQUE	Non bâti PLU	Numéro parcelle	rue de la Sorbonne	445		52000	HOUIS Hélène	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00078	27 juin 2023	Monsieur BOURGLAN Fabrice 62 rue du Colonel BOUCHER 44480 44480	OFFICE NOTARIAL NOT'ATLANTIQUE	Bâti sur terrain propre PLU UBa1	Numéro parcelle BM 562	62 rue du Colonel BOUCHER	318		210000	CLERGEAU Daphné	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00078	27 juin 2023	Monsieur BOURGLAN Fabrice 62 rue du Colonel BOUCHER 44480 44480	OFFICE NOTARIAL NOT'ATLANTIQUE	Bâti sur terrain propre PLU UBa1	Numéro parcelle BM 562	62 rue du Colonel BOUCHER	318		210000	RODO Nicolas	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00079	27 juin 2023	Monsieur DUBOURG Dan 610 Lieu-dit La Sencie 44480 44480	ENTRE LOIRE ET VILAINE	Bâti sur terrain propre PLU UH1 UH1	Numéro parcelle YI 492 YI 495	610 Lieu-dit La Sencie	810		277400	BOMAL Vincent	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00079	27 juin 2023	Monsieur DUBOURG Dan	ENTRE LOIRE ET VILAINE	Bâti sur terrain propre		610	810		277400	VIAUD Marion	31 juil. 2023	Pas d'acquisition

		610 Lieu-dit La Sencie 44480 44480		PLU UH1 UH1	Numéro parcelle YI 492 YI 495	Lieu-dit La Sencie						
IA 044 052 23 00080	28 juin 2023	Monsieur AUDRIN Anthony 12 rue Pierre Bersihand 44480 44480	Maître Amélie COYAUD	Bâti sur terrain propre PLU AA1a UBa3	Numéro parcelle YK 473 YK 473	12 rue Pierre Bersihand	627		207000	HALGAND Jessica	28 juin 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00080	28 juin 2023	Monsieur AUDRIN Anthony 12 rue Pierre Bersihand 44480 44480	Maître Amélie COYAUD	Bâti sur terrain propre PLU AA1a UBa3	Numéro parcelle YK 473 YK 473	12 rue Pierre Bersihand	627		207000	GUERIN Yoann	28 juin 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00081	3 juil. 2023	Monsieur PLACE Philippe 13 rue du Presbytère 35190 35190	ENTRE LOIRE ET VILAINE	Non bâti PLU	Numéro parcelle	3 bis rue René Guy Cadou	900		85000	BENABID Ferial	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00081	3 juil. 2023	Monsieur PLACE Philippe 13 rue du Presbytère 35190 35190	ENTRE LOIRE ET VILAINE	Non bâti PLU	Numéro parcelle	3 bis rue René Guy Cadou	900		85000	BENABID Merouane	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00082	7 juil. 2023	Monsieur LE CROM Andy 106 Bis La Noé Moreau 44480 44480	OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE	Bâti sur terrain propre PLU AA1a UH1	Numéro parcelle ZY 288 ZY 288	106 Bis La Noé Moreau	4808		310000	Indéfini	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00083	10 juil. 2023	Monsieur L'HOPITAL Yann 58 rue du Colonel Boucher 44480 44480	DE LAUZANNE Olivier	Bâti sur terrain propre PLU UBa1	Numéro parcelle BM 257	58 rue du Colonel Boucher	340		165000	MEROUZE Mélanie	31 juil. 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00084	11 juil. 2023	Monsieur POCHON Karl 54 avenue des Herlains 44480 44480	SCP F.PERRAIS & Y.KERAMBRUN, notaires associés	Bâti sur terrain propre PLU AA1a	Numéro parcelle YK 711	16 rue des Fougères	694		155000	SCI PORCHER JGC	31 juil. 2023	Pas d'acquisition

				UBa3	YK 711							
IA 044 052 23 00085	12 juil. 2023	Madame SOALHAT Catherine 14 Le Bas Landreau 44320 44320	OFFICE NOTARIAL NOT'ATLANTIQUE	Bâti sur terrain propre		222 bis	1765		225000	RIBAUT Jean-Guy	29 août 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	La Mégretais						
				UHa1	ZX 199							
IA 044 052 23 00086	12 juil. 2023	Madame BARBIN Michellà 49 rue des Barons de Fleckenstein 67250 67250	OFFICE NOTARIAL NOT'ATLANTIQUE	Non bâti		16	364		36000	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE ATLANTIQUE	29 août 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	rue Jean Jaurès						
				UBa1	BK 407							
IA 044 052 23 00087	12 juil. 2023	Madame BARBIN Michellà 49 rue des Barons de Fleckenstein 67250 67250	OFFICE NOTARIAL NOT'ATLANTIQUE	Non bâti		18	370		37000	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE ATLANTIQUE	29 août 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	rue Jean Jaurès						
				UBa1	BK 408							
IA 044 052 23 00088	12 juil. 2023	Madame BARBIN Michellà 49 rue des Barons de Fleckenstein 67250 67250	OFFICE NOTARIAL NOT'ATLANTIQUE	Non bâti		20	441		44000	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE ATLANTIQUE	29 août 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	rue Jean Jaurès						
				UBa1	BK 409							
IA 044 052 23 00089	18 juil. 2023	Monsieur GRELARD Krysten 83 Le Rio de Canzac 44480 44480	OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE	Bâti sur terrain propre		83	578		240000	Indéfini	29 août 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	Le Rio de Canzac						
				UHa3b	ZC 162							
				UHa3b	ZC 381							
IA 044 052 23 00090	20 juil. 2023	SCI FTX 23 Rue Jacques Daguerre 44600 44600	Maître Patricia ATTIAS	Bâti sur terrain propre		4	17895	80	233400	OLIVAUD Pierre- Jean	6 sept. 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	Rue du Docteur Jules Poumier						
				UEa2b	YK 44							
				UEa2b	YK 45							
				UEa2b	YK 708							
IA 044 052 23 00091	21 juil. 2023	Madame DESBOIS Marie- Annick 49 rue de Crossac 44480 44480	OFFICE NOTARIAL NOT'ATLANTIQUE	Non bâti		43 E	929		90000	ROCHERIOUX Angelo	29 août 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle	rue des Marais						
IA 044 052 23 00091	21 juil. 2023	Madame DESBOIS Marie- Annick 49 rue de Crossac	OFFICE NOTARIAL NOT'ATLANTIQUE	Non bâti		43 E	929		90000	ANDRE Axelle	29 août 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro	rue des Marais						

		44480 44480			parcelle						
IA 044 052 23 00092	24 juil. 2023	SOCIETE NAZAIRIENNE DE DEVELOPPEMENT 6 Place Pierre Sémard 44600 44600	OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE	Non bâti		ZAC des Ecottais	396	38016	Indéfini	1 août 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle						
				UBa1	BL 998						
IA 044 052 23 00093	24 juil. 2023	SOCIETE NAZAIRIENNE DE DEVELOPPEMENT 6 Place Pierre Sémard 44600 44600	OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE	Non bâti		ZAC des Ecottais	396	38016	Indéfini	24 août 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle						
				UBa1	BL 1002						
IA 044 052 23 00094	24 juil. 2023	SOCIETE NAZAIRIENNE DE DEVELOPPEMENT 6 Place Pierre Sémard 44600 44600	OFFICE NOTARIAL NOTATLANTIQUE	Non bâti		ZAC des Ecottais	283	30564	Indéfini	1 août 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle						
				UBa1	BL 1038						
IA 044 052 23 00095	25 juil. 2023	Monsieur BELLIOU BENOIT 29 AVENUE ANDRE PELLISSIER 44480 44480	Me THOMAS Julien	Bâti sur terrain propre		29 AVENUE ANDRE PELLISSIER	290	196500	POTOCZEK STEPHANIE	29 août 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle						
				UBa1	BM 351						
IA 044 052 23 00096	31 juil. 2023	SCI LALANDE 225 Kerozan 44350 44350	SELARL GUIHARD DICECCA	Non bâti		14 rue de la sorbonne	1886	35000	Indéfini	9 août 2023	Annulation
				PLU	Numéro parcelle						
				UBa1	BM 1103						
				UBa1	BM 1104						
IA 044 052 23 00097	3 août 2023	Monsieur CANAVIN Jean 43 rue des MaraisRevin 44480 44480	OFFICE NOTARIAL OCEANIS	Bâti sur terrain propre		43 rue des Marais	897	294000	BALDACCHINO Yves	29 août 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle						
				UHa1	AC 354						
				UHa1	AC 355						
IA 044 052 23 00097	3 août 2023	Monsieur CANAVIN Jean 43 rue des MaraisRevin 44480 44480	OFFICE NOTARIAL OCEANIS	Bâti sur terrain propre		43 rue des Marais	897	294000	BALDACCHINO née CAMUZET Sylvie	29 août 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle						
				UHa1	AC 354						

				UHa1 UHa1	AC 355 ZA 282							
IA 044 052 23 00098	7 août 2023	Madame BURGEOT Sandra 18 Bis Rue Parmentier 44550 44550	SELARL OCEANIS NOTAIRES	Non bâti PLU UBa1 UBa1 UBa1	Numéro parcelle BM 1329 BM 1332 BM 641	8 bis Rue Armand De Gramont	653		54000	GUICHARD Dimitri	29 août 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00098	7 août 2023	Madame BURGEOT Sandra 18 Bis Rue Parmentier 44550 44550	SELARL OCEANIS NOTAIRES	Non bâti PLU UBa1 UBa1 UBa1	Numéro parcelle BM 1329 BM 1332 BM 641	8 bis Rue Armand De Gramont	653		54000	HOUADI Antoufia	29 août 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00099	8 août 2023	Monsieur ROLLIN Cédric 9 rue de Provence 44480 44480	NOTAIRES PRESQU'ILE ASSOCIES	Bâti sur terrain propre PLU UBa1	Numéro parcelle BM 386	9 rue de Provence	256		202000	KAPPLER Paméla	29 août 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00099	8 août 2023	Monsieur ROLLIN Cédric 9 rue de Provence 44480 44480	NOTAIRES PRESQU'ILE ASSOCIES	Bâti sur terrain propre PLU UBa1	Numéro parcelle BM 386	9 rue de Provence	256		202000	KAPPLER Régis	29 août 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00100	9 août 2023	SCI LALANDE 225 Kerozan 44350 44350	SELARL GUIHARD DICECCA	Non bâti PLU	Numéro parcelle	14 bis rue de la sorbonne	528		35000	LALANDE Marylène	29 août 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00100	9 août 2023	225 Kerozan 44350 44350	SELARL GUIHARD DICECCA	PLU	Numéro parcelle	rue de la sorbonne	528			LALANDE Bruno	29 août 2023	Pas d'acquisition
IA 044 052 23 00101	7 août 2023	Monsieur MOREAU DENIS 98 RUE LEO LAGRANGE 44480 44480	Maître PEREZ Arnaud	Bâti sur terrain propre PLU UBa3	Numéro parcelle YE 365	98 RUE LEO LAGRANGE	525		290000	GIRARD Nadège	28 août 2023	Pas d'acquisition

IA 044 052 23 00101	7 août 2023	Monsieur MOREAU DENIS 98 RUE LEO LAGRANGE 44480 44480	Maître PEREZ Arnaud	Bâti sur terrain propre	98	525		290000	MURATI Sylvain	28 août 2023	Pas d'acquisition		
				PLU								Numéro parcelle	RUE LEO LAGRANGE
				UBa3								YE 365	
IA 044 052 23 00105	31 août 2023	Monsieur DEBOIS David 205 La Maillardais 44480 44480	Jean-Louis LESBATS et Pierre BIHAN	Bâti sur terrain propre	205 La Maillardais	803		267000	PICAUD sabrina	5 sept. 2023	Annulation		
				PLU								Numéro parcelle	
				AA1a								ZE 710	
IA 044 052 23 00105	31 août 2023	Monsieur DEBOIS David 205 La Maillardais 44480 44480	Jean-Louis LESBATS et Pierre BIHAN	Bâti sur terrain propre	205 La Maillardais	803		267000	CHAUVIN Quentin	5 sept. 2023	Annulation		
				PLU								Numéro parcelle	
				AA1a								ZE 710	

Le conseil Municipal **prend acte** des décisions présentées ci-dessus.

Monsieur le Maire

L'ordre du jour du Conseil Municipal est épuisé, et en l'absence de questions, je vous remercie, et je lève cette séance, à dix heures cinquante.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée, en vous rappelant l'inauguration de l'école de la Pommeraye, samedi matin, à 11 heures. Merci.

La séance est levée.

CLOS ET ARRETE LES DITS JOUR, MOIS ET AN
